



Alfred Jarry

GESTES

1902

*édité par la
bibliothèque numérique romande
www.ebooks-bnr.com*

Table des matières

BARNUM	4
POST-SCRIPTUM À L'OMNIBUS.....	7
JUNO SALMO AU NOUVEAU-CIRQUE	8
BALISTIQUE DE LA DANSE	11
HIPPOMOBILISME	13
LIANE DE POUGY AUX FOLIES-BERGÈRE.....	14
LE TIR DANS PARIS	16
HANGING.....	20
BATTRE LES FEMMES.....	21
ANTHROPOPHAGIE.....	25
L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	28
LA MI-CARÊME	31
LE GUET-APENS DE M. TIMBRE.....	33
DE QUELQUES ANIMAUX NUISIBLES : LE VOLANT	36
LE DRAPAUD	38
LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE.....	42
LES MŒURS DES NOYÉS	45
LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE HUMBERT CRAWFORD	48
COMMUNICATION D'UN MILITAIRE.....	50

DE QUELQUES VIOLS LÉGAUX	53
L'APPENDICE DU ROI	56
LE DROIT DE CRITIQUE	59
LES PAUVRES DES GARES.....	62
APPENDICE À L'APPENDICE.....	64
LA QUADRATURE DU DISQUE.....	65
LE SIÈCLE DE GEORGE BROWN.....	68
L'OBÉISSANCE ACTIVE	72
L'AIGUILLAGE DU CHAMEAU	75
LE CHANT DU CYGNE	78
LES POTEAUX DE LA MORALE	84
LE PRIVILÈGE DES PIQUEURS DE FÛTS.....	87
Ce livre numérique.....	89

Articles parus dans La Revue Blanche

du n° 206, 1^{er} janvier 1902,

au n° 229, 15 décembre 1902.

BARNUM

C'est une étrange partialité que de consacrer dans les journaux et revues un grand nombre de pages, voire toutes les pages, à enregistrer, critiquer ou glorifier les manifestations de l'esprit humain : cela équivaut à ne tenir compte que de l'activité d'un organe arbitrairement choisi entre tous les organes, le cerveau. Il n'y a pas de raison pour ne point étudier aussi copieusement le fonctionnement de l'estomac ou du pancréas, par exemple, ou les gestes de n'importe quel membre. À peine devons-nous reconnaître que quelque rubrique « Sport » se tapit à la dernière page des quotidiens, et que quatre-vingt-dix-neuf sur cent – mais pas plus ! – de nos romans sont exclusivement réservés à exploiter la sollicitude de l'homme à l'égard de son appareil reproducteur.

Sous le titre « Gestes » on trouvera désormais dans cette Revue, par nos soins, des commentaires sur toute espèce de spectacles plastiques. Ceux-ci sont si variés qu'il serait long d'en limiter le programme. Bon nombre ont été énumérés, mieux que nous ne saurions, ici même par M. Thadée Natanson au sujet de Toulouse-Lautrec :

Perfection des muscles, des nerfs, de l'entraînement, de l'adresse, d'un métier, d'une technique :... les luttes à main plate, les courses de chevaux, les vélodromes, le patinage, la conduite des voitures, la toilette féminine, l'opération conduite par un grand chirurgien,... une taverne, un bal public,... un ivrogne connaisseur en boisson,... un explorateur qui a mangé

de l'homme,... un produit d'une chatte et d'un écureuil,... un voilier vous emportant sous le vent,... une rixe entre buveurs,... l'enterrement du pape...

Tous ces gestes et même tous les gestes, sont à un degré égal esthétiques, et nous y attacherons une même importance. Une dernière au Nouveau-Cirque réalise autant de beauté qu'une première à la Comédie-Française. Tel mariage mondain ne mérite pas de nous distraire de la cérémonie des justes noces de tel étalon dans un haras, ni telle course d'automobiles de la performance, plus modeste mais édifiante, accomplie par une procession. Une procession, qu'est-ce, en somme, sinon du *foot-ing*, de l'excellent footing ? Et maintenant que l'exhibition publique en est interdite, le Moyen Âge ne nous a-t-il pas légué ce merveilleux processiodrome couvert qui est Notre-Dame ? Du footing encore, l'équitation : car des deux éléments de ce sport, cheval et cavalier, lequel est indispensable et caractéristique, sinon le cheval, et celui-ci, monté ou non, ne va-t-il pas à pied ? Les combats de gladiateurs, dont la tradition s'est conservée pure depuis l'Antiquité, nous offrent trois catégories de Gestes, selon le nombre des adversaires de chaque côté : (a) un contre un : duel, boxe, lutte ; – (b) un contre plusieurs : attaques nocturnes et actes de dévouement ; – (c) plusieurs contre un : exécutions légales et exploits militaires...

Quant à ces derniers spectacles forains, toujours chers au public, une concurrence exceptionnelle nous dispense de les célébrer aujourd'hui : BARNUM est dans nos murs, nous voulons dire qu'il les emplirait à les faire éclater s'il lui plaisait, de son abondance de merveilles, avec la même facilité qu'il les a submergés de ses affiches.

Ce n'est qu'un grand cirque, a-t-on dit. Soit ; mais imaginez une arène dans laquelle vous en versez trois autres de dimensions respectables. Une fois posées, vous vous apercevez qu'elles tiennent juste autant de place que trois assiettes sur une nappe de banquet. Dans chacune de ces trois pistes, vous lâchez

quelques troupes d'éléphants, et alors vous commencez à entrevoir ce que c'est que l'énorme, à moins que vous n'aimiez mieux vous dire : « Comme c'est petit, un éléphant ! » Dans les airs s'enchevêtrent une forêt vierge d'agrès nécessaires à plusieurs douzaines de funambules et gymnasiarques, qui volent de l'un à l'autre sans interruption. Au-dessous grouille un peuple de clowns, une harde de chevaux. Un cortège historique se déroule, on ne daignerait nous présenter moins que celui de Balkis, reine de Saba : joueuses d'instruments, chanteuses, danseuses, porteuses d'éventails, porteurs d'idoles, conducteurs de chars... un chatolement plus innombrable que n'ose suggérer le roman ou la légende, Barnum le répand dans son cirque pour commencer le spectacle, avec simplicité, par un chef-d'œuvre à titre de hors-d'œuvre.

Quelle supériorité sur les acteurs ont ces grands artistes acrobates qui trouvent naturel de se livrer à leur travail périlleux, pêle-mêle avec vingt autres numéros, sans même savoir si c'est eux qu'on regardera !

Signalons, dans la galerie des phénomènes, le colonel Shelby, qui se fait électrocuter tous les soirs dans le propre fauteuil des exécutions, pour le plaisir du public, d'aussi bonne grâce que n'importe quel autre colonel pourrait s'asseoir sur une chaise de café.

1^{er} janvier 1902.

POST-SCRIPTUM À L'OMNIBUS

Pour ménager diverses susceptibilités, nous avons cru nécessaire de ne point révéler le mystère des amours et de la reproduction de l'omnibus¹. Disons seulement que ce phénomène suit le même processus que la reproduction de certaines plantes, dont le pollen est transporté de l'une à l'autre par les insectes qui ont pénétré dans l'intérieur. Oui, dussions-nous forcer les « voyageurs », ainsi nommés par euphémisme, à rougir du rôle peu honorable auxquels ils se prêtent : *les omnibus se reproduisent par correspondance*.

1^{er} janvier 1902.

¹ Voir Jarry, Alfred. *Spéculations, Cynégétique de l'Omnibus* (publié par la BNR).

JUNO SALMO AU NOUVEAU-CIRQUE

Après le gigantesque Barnum, il nous a paru intéressant de revoir l'exiguïté coquette du Nouveau-Cirque. Nous en avons une très vieille nostalgie. Il nous souvient du temps où, rhétoricien en bas âge, alors que nos condisciples s'entraînaient, au Théâtre-Français, à discerner les beautés conventionnelles de Racine et autres défunts, nous bifurquions discrètement à gauche, par la rue Saint-Honoré, afin de nous documenter plus amplement, au commerce de nos excellents maîtres Pierantoni et Saltamontès, dans l'art de faire voyager des chapeaux pointus à travers les airs et de donner, quand il sied, du pied au derrière des gens.

Nous avons reconnu l'arène, intime et propre, qui a un tapis pour sable et d'où le cheval est presque exclu, à bon droit, car une salle de spectacle, enfin, ce n'est pas une écurie ! Nous avons réapplaudi Chocolat, d'une gaucherie si spirituelle, et l'admirable Footit, de qui nous n'avons entendu présenter qu'une critique, à savoir que dans la pantomime du Petit Poucet, en son rôle de roi, il ressemble trop à Sarah Bernhardt. Nous estimons ceci exagéré, ou nous serions bien heureux d'entrevoir la tragédienne éminente sauter, comme le clown, par-dessus quatorze hommes !

Il y a, dans le spectacle actuel du Nouveau-Cirque, deux attractions incomparables, les décors circulaires et Juno Salmo.

Ce n'est pas une invention entièrement nouvelle, mais ici elle réalise le plus de perfection qui semble possible, que ces disques immenses suspendus au cintre du cirque, et qui dévi- dent sur leur pourtour et en quelques points de la surface, en descendant, des arbres ou des colonnades. Le sol de la forêt, avec ses sentiers et ses mousses, vient s'étaler sur l'arène comme une nappe et on change de décor comme on changerait de service. Les arbres de la forêt de l'ogre et les piliers de la place d'armes s'allongent peu à peu et on les voit positivement pousser. L'acte fini, sous nos yeux, ils se recroquevillent et fon- dent. Cela est très différent de ce qui fut exhibé au Châtelet, l'arbre s'enfonçant dans le sol à mesure de l'ascension du Petit Poucet. Ici on dirait qu'on sème le décor et qu'il germe, neuf, vierge et fantastique. C'est aussi grand que l'apparition subite de la vie sur un monde mort, imaginée par Wells dans son roman des *Premiers Hommes dans la Lune*. Les végétaux se do- rent à l'artificiel et multicolore soleil électrique et ne se fanent qu'étouffés par la différente floraison que nécessite un nouveau tableau.

Voici que le plancher s'inonde et que la piste nautique est prête : des glaïeuls et roseaux géants s'élancent : ce sont des tiges d'acier peintes et qui serviront tout à l'heure. Des gre- nouilles de stature humaine nagent et évoluent. Une barque faite d'un lotus fermé dérive. Elle s'épanouit comme on rabat une capote de voiture : « Papa Grenouille », Juno Salmo paraît. Tout son corps est ganté d'une étoffe souple, couleur de peau de grenouille. Il a de longues griffes palmées et transparentes ; il a fait cette concession à l'humanité de s'affubler de ces notables et caractéristiques conquêtes de l'esprit humain, un chapeau à haute forme, un lorgnon et un parapluie. Il saute de son char flottant et s'aplatit au pied des roseaux avec un bruit mou. C'est bien un batracien. Il grimpe avec des gestes prestes et le voilà juché au sommet d'un roseau, reposant sur cette surface minus- cule par ses reins étroits et verts, paisible, bras croisés, et — chose étrange — jambes croisées derrière sa tête, nœud compli- qué de membres ou de tentacules, homme-reptile.

Ses contorsions se succèdent, fondues l'une dans l'autre, houleuses et souples, et plus changeantes et plus diaprées sous les projections variées de la lumière électrique. Des jets d'eau lumineux montent vers lui : vers lui, il pleut d'en bas : alors – et ce geste est si naturel, si l'on y réfléchit, dans une âme fluviale – il ouvre son parapluie du côté où il ne pleut point pour s'abriter de la sécheresse, et joyeux, il coasse.

Un hameçon double, esché de rouge, descend du cintre et on le pêche. Alors, dislocation et gymnastique deviennent tragiques : ce sont les tortillements et les spasmes d'agonie de la bête prise, le corps et les membres se vrillent et reproduisent toute la chiffe douloureuse que peut devenir l'animal sans côtes. Enfin, le monstre torturé se décroche et plonge : il reparaît, et dans une convulsion suprême dépouille sa tête de carton ; les applaudissements reconnaissent et saluent l'homme.

15 janvier 1902.

BALISTIQUE DE LA DANSE

Il est classique aujourd'hui dans les cirques que des femmes en jupe longue et non plus en maillot se livrent à des jeux icariens et des séries de sauts périlleux en arrière, ou à des exercices de trapèze volant. Ceci permet d'apprécier pour la première fois l'utilité esthétique du costume féminin moderne, laquelle, autrement, pourrait échapper à l'observateur.

Quand une femme tourne ainsi avec rapidité dans un plan vertical, la jupe, projetée par la force centrifuge, mérite d'être comparée – ce qui est banal et faux d'ailleurs en d'autres circonstances – à la corolle d'une fleur, laquelle, comme on sait, s'ouvre vers le soleil et jamais en bas. La plus austère pudeur ne saurait s'alarmer, car, par les bienfaits de ladite force centrifuge, le vêtement adhère énergiquement jusqu'aux pieds, à condition toutefois d'une rotation assez rapide.

La danse, telle qu'elle se pratique au contraire dans les ballets, s'avoue d'une immoralité flagrante : la ballerine pirouettant debout, la jupe s'écarte, toujours par la force centrifuge, jusqu'à s'éployer entièrement, de telle sorte que sa circonférence soit dans le même plan que les points d'attache.

Nous n'aurions point signalé ce phénomène mécanique si la morale seule était en jeu ; mais il y va du risque d'accidents physiques. Que l'on suppose un couple valsant, au milieu d'un salon, dans un plan horizontal, qui est le seul que la mode autorise. L'homme et la femme se déplacent circulairement autour

d'un axe imaginaire, mais il peut arriver que l'un ou l'autre, la valseuse par exemple, coïncide pour un instant avec l'axe de rotation tandis que son partenaire gravite selon la circonférence. Imaginons une vitesse suffisamment accélérée et l'homme abandonnant, de peur qu'elle ne se fatigue, et par galanterie française, sa compagne : il sera propulsé avec violence par la tangente, et il est épouvantable de penser à ce qui pourra s'ensuivre.

S'il est interdit de se livrer en public à des exercices périlleux dans un plan vertical à moins qu'un filet ne soit tendu en dessous, il n'y a point de raison, nous semble-t-il, qu'un homme sensé consente à valser dans un salon selon un plan horizontal, sans exiger, de même, un filet protecteur. Il est permis de conjecturer que ce filet existait dans une antiquité reculée et à coup sûr à l'âge de pierre : nous en retrouvons un dernier vestige, bien reconnaissable, dans les canapés, fauteuils, vieilles personnes « faisant tapisserie » et autres capitonnages qu'il est d'usage de disposer autour des appartements.

Nous croyons devoir recommander une innovation profitable : de même que dans les tempêtes on remédie à la rupture possible d'une écoute en y adjoignant un second cordage, plus mince, qui se rompt seul au choc, on pourrait augmenter dans des proportions énormes la vertu protectrice des fauteuils en disposant, derrière chacun, une potiche, de préférence précieuse pour que le bris en soit plus doux, laquelle, en s'écrasant entre le meuble et la muraille, constitue un tampon à ressort.

15 janvier 1902.

HIPPOMOBILISME

Il nous est arrivé de gravir la pente de l'avenue du Trocadéro dans un tramway hippomobile afin d'en observer le fonctionnement. L'appareil, traîné par deux chevaux, était précédé en outre par un troisième qui se prélassait sans tirer et dont nous n'avons pu d'abord deviner l'usage. En peu d'instant, ainsi qu'il est fréquent, paraît-il, le véhicule destiné à monter la pente la redescendait malgré lui à rebours, à une allure uniformément accélérée, entraînant les trois solides solipèdes. Le cocher, sur son siège élevé, était impuissant à rien faire, en proie à ce vertige, dû à l'air raréfié et bien connu des alpinistes, que l'on constate aux hautes altitudes. Mais le premier cheval, avec un instinct merveilleux, s'accroupit sur son séant, improvisant un frein efficace.

Nous comprenons maintenant pourquoi, dans les rues escarpées que fréquentent volontiers, à l'instar du bouquetin et du chamois, les omnibus, ceux-ci, par une louable prudence, s'adjoignent un cheval de renfort, à la montée parfois mais toujours à la descente. C'est dans ce dernier cas seul qu'il est indispensable.

15 janvier 1902.

LIANE DE POUGY AUX FOLIES-BERGÈRE

Le sujet de *Paillasses*, la pantomime interprétée par M^{me} Liane de Pougy et M. Paul Franck, est éternel, donc s'il n'est pas neuf, il ne peut vieillir : c'est la férocité de la vie réalisant brutalement ce que la fiction imagine par jeu. M. et M^{me} Paillasse, dans leur baraque de toile, ont gambadé et tourbillonné devant leurs spectateurs, sous des oripeaux étincelants ; et comme ce sont des artistes pauvres et que leur théâtre est tout petit, la coulisse où ils rentrent après chaque scène est à la fois la loge où ils se remaquillent, leur salle à manger et leur chambre à coucher. Mais leur amour n' imagine pas qu'Adam et Ève aient connu plus grandiose Paradis terrestre. Or voici que le Serpent survient : c'est un lutteur de l'arène voisine, et on ne saurait mieux choisir un costume de tentateur théâtral, car son maillot rose évoque, dans toute son obscénité, l'Homme-Nu. M. Paillasse, qui vient d'annoncer à la foule le titre de la dernière scène du spectacle, « le Mari trompé », reparaît trop tôt pour ne pas voir que, par les soins de sa femme, la pièce est déjà jouée au naturel, et il la poignarde, au milieu d'applaudissements qui s'abusent et qui le rendent fou.

Ce court drame a été mis à la scène avec le luxe habituel des Folies-Bergère. M. Paul Franck a été excellent dans le rôle de Paillasse. M^{me} Liane de Pougy s'est montrée mime experte et danseuse légère ; du consentement universel elle incarne la beauté ; c'est une opinion établie qu'il sied de ne point discuter :

sait-on si l'admiration des Vénus antiques est autre chose qu'une tradition ?

1^{er} février 1902.

LE TIR DANS PARIS

La plupart des journaux ont décrit, sur des informations inexactes, ce qu'ils ont appelé « la vendetta de Charonne », laquelle se serait exercée au sujet d'une jeune femme surnommée Casque d'Or.

Nous trouvant copieusement informé, notre amour de la vérité nous reprocherait de ne point rétablir les faits.

Ce n'est pas la première fois que la presse aura « pris le Pirée pour un homme » ; mais nous ne nous expliquons pas cette dernière erreur grossière. Le « Casque d'Or » est une manifestation sportive bien connue, une « coupe », une épreuve dans le genre du « Bol d'Or », avec cette différence que le Bol d'Or est une course vélocipédique et le Casque d'Or une sorte de « poule » au couteau et au revolver.

Ajoutons que, sur une pétition de plusieurs sociétés de tempérance, à la coupe traditionnelle, regrettable encouragement à l'ivrognerie, a été substituée, comme prix, une jeune femme, choisie pour sa beauté et le précieux éclat fauve de sa chevelure.

Le match s'est disputé cette année entre deux sociétés de Belleville et de Charonne, qui avaient pour chefs d'équipe respectifs les professionnels Mandat et Lecca. Celui-ci nous prie d'insérer qu'il désire n'être point confondu avec Lesna, le célèbre coureur cycliste. Voici les résultats :

Première manche. – Elle est gagnée aisément, à Popincourt, par Mandat, déjà détenteur du Casque d'Or.

Deuxième manche. – La deuxième manche a lieu rue des Haies. Lecca, par une tactique habile, devient à son tour possesseur du Casque d'Or.

Après « la belle », Lecca reste imbattu, mais les efforts du vaillant champion l'ont épuisé. Il est actuellement en traitement à l'hôpital Tenon.

La police a assuré le service d'ordre et a fait en sorte, avec son affabilité coutumière, que les matcheurs ne fussent point dérangés.

Pour complaire à divers correspondants, nous ferons suivre ce compte rendu de quelques renseignements sur le tir au revolver dans Paris.

L'observateur le plus superficiel n'a pas manqué d'être frappé de la similitude de nos grandes avenues – et même de n'importe quelle rue – avec le dispositif d'un stand. Les maisons, ingénieusement disposées des deux côtés de la voie et parallèlement, empêchent tout écart du tir qui puisse être dangereux pour les spectateurs. Un grand nombre de rez-de-chaussée sont revêtus à cet effet, de plaques de tôle, ajustables à volonté. On reprochera tout au plus aux grandes avenues que leur largeur excessive risque de nuire à la rectitude de la visée, alors qu'une rue étroite est comme un prolongement du canon de l'arme qui guide à son but, comme à bout portant, le projectile. Mais personne n'ignore que ces grandes avenues sont spécialement réservées à ce que nous appellerons « les tirs de guerre en chambre », quand l'armée ou la police jugent à propos de s'exercer au maniement des armes à feu sans sortir des fortifications. Ayant pour cible le plus souvent une foule, opérant eux-mêmes en troupe, les tireurs peuvent mériter des distinctions honorifiques sans avoir à s'inquiéter de trop de précision. Mais ces stands sont le monopole de l'État, et le simple particulier qui

voudrait s'y faire la main individuellement, dans l'intérêt de cette partie de la défense nationale, sa propre sécurité, serait appréhendé avec violence.

L'amateur modeste trouvera où satisfaire ses goûts balistiques en pratiquant le revolver dans les rues peu fréquentées et de préférence la nuit. À cause du léger écart occasionné par la déviation de la balle quand elle passe du barillet dans le canon, il sera sage de ne pas ambitionner de cible de diamètre moindre qu'une tête humaine. L'éclairage judicieux et abondant des rues de Paris favorise ce sport, il n'a pu être établi, par une municipalité maternelle, dans une autre intention. Il est évident, en effet, que la lumière est superflue pour toute occupation nocturne en plein air autre que le tir, qu'il s'agisse de marche à pied, normale ou titubée, d'effraction, de poésie ou d'attentat aux mœurs.

Les amateurs à la vue faible qui trouveraient l'éclairage moderne trop aveuglant ont à leur disposition, par les soins d'un entrepreneur philanthrope, M. Levent, des lanternes à huile, à la lueur douce, dont la distribution au public se fait de discrète façon. Il semble que l'inventeur laisse ces lanternes à leur initiative personnelle, de sorte qu'elles apparaissent dans des endroits de leur choix, comme des vers luisants. Elles se plaisent parmi les ruines, et il est rare qu'après avoir démoli une maison on n'en voie pas poindre sur les décombres spontanément trois ou quatre, lesquelles se laissent sans difficulté capturer.

L'inspecteur de la Sûreté Rossignol écrit dans ses mémoires qu'il est bon, si l'on est attaqué ou si l'on attaque quelqu'un, de tirer toujours deux coups de revolver, le premier dans le ventre du sujet, le second en l'air. À l'arrivée de la police – laquelle accourt à ce signal convenu – on déclare avoir tiré le premier coup en l'air et le second... quand on n'a pu faire autrement. Ce faible débours d'imagination consolide la réputation d'un honnête homme.

Remarquons que l'amateur inexpérimenté peut tirer autant de coups de revolver qu'il lui plaira dans le ventre de qui lui plaira, jusqu'à ce qu'il soit informé, d'une manière quelconque, qu'il a touché le but. Il n'a qu'à signaler ensuite que toutes ses cartouches, moins une, ont été brûlées en l'air.

Le coût d'une cible humaine est de seize francs. Pour assurer la régularité des épreuves, les revolvers dont la longueur n'atteint pas quatorze centimètres sont prohibés.

Par abonnement annuel, pour cette même somme de seize francs versée d'avance, le contribuable a droit à un nombre de cibles illimité².

1^{er} février 1902.

² Voir aussi : [La Quadrature du Disque](#). (BNR.)

HANGING

M. Alexandre Cohen relate excellemment, dans *l'Européen*, la carrière sportive du regretté James Berry, bourreau ou plus exactement *hangman*. Ce sport de la pendaison n'a par malheur encore aucune sanction officielle en France. Chaque amateur se voit forcé d'être à la fois l'exécuteur et le patient, et sa performance ne dépasse pas, si nous osons ainsi dire, la portée d'un vice solitaire.

1^{er} février 1902.

BATTRE LES FEMMES

La revue *International News*, de Cape-Town, nous soumet, à nous et à un certain nombre de respectables pères de famille, le prospectus d'un appareil pédagogique dit « castigateur orthomathique » ou, si nous interprétons bien, « machine à fouailler donnant une bonne éducation ». Nous empruntons la description de cette mécanique à la *Revue Internationale de l'Enseignement* (numéro de décembre) :

« L'appareil se compose d'une chaise, qui agrippe le délinquant dès qu'on l'y fait asseoir ; un système de coulisses et de panneaux délimite exactement la portion de son *anatomie sur* laquelle on doit opérer, et un mécanisme très précis règle le nombre et l'intensité des coups que lui administre un rotin de la plus grande souplesse ; en même temps, un phonographe d'Edison lui dévide des maximes morales, reproches, exhortations, etc., le tout à un diapason assez aigu pour couvrir les cris du coupable... ou du patient. »

L'efficacité pédagogique de cet appareil est attestée par de nombreux témoignages. Un maître d'école bien connu, d'après la revue de Cape-Town, déclare que cet instrument donne la même satisfaction que les fessées, et sans aucune fatigue (pour le maître). Un cadet écrit à son aîné que « depuis que l'école a fait l'acquisition d'un *castigateur orthomathique* son maître ne le touche plus ; néanmoins, à cause des hurlements que lui arrache cet appareil, il supplie son grand frère d'obtenir de sa mère qu'elle le retire de cette école – au plus vite – et l'envoie où

elle voudra, pourvu qu'il n'y ait pas de castigateur orthomathique ».

De leur côté, les parents se déclarent très satisfaits : « Je suis maintenant tout à fait satisfait des progrès de Tom, et les attribue absolument à votre *castigateur orthomathique*. Veuillez y asseoir Tom tous les samedis, le matin ; et plus souvent s'il vous semble utile. »

Si les petits enfants de Cape-Town, dans leur inexpérience de la vie, n'ont pas découvert encore – à la Jean-Jacques – les bienfaits du castigateur, et si les maîtres d'école, dans leur affranchissement candide de l'instinct érotique, n'ont pas été jaloux des privautés dont jouit ce même castigateur, nous nous portons garants – dans l'intention d'encourager l'inventeur – qu'en France cette machine ne sera point si dédaignée, au moins des vieillards. Nous nous plaisons à les imaginer, à l'instar et à l'inverse de ces personnes continentes décrites par le docteur Kneipp et pour qui le bain de siège froid pris à toute heure, est « le plus fidèle ami », nous imaginons ces vieillards se précipitant sur leur castigateur, non seulement le samedi matin dès l'aube, mais tous les jours de la semaine, et le jour du Seigneur, et au besoin toutes les nuits et plusieurs fois chaque nuit, désireux de vérifier si ce beau vocable « orthomathique » n'est point menteur dans son double sens dont la signification seconde serait : « l'instrument qui enseigne à se tenir... bien ».

D'autres fervents probables des castigateurs seront ces êtres dénaturés qui battent leurs femmes : ainsi s'épargneront-ils un temps précieux. On se souvient de cet honnête homme, glorifié par Béroalde de Verville et qui, incité par des théologiens à faire à sa femme « des remontrances au moyen de la Sainte-Écriture », ne crut exécuter œuvre plus pie que de la battre « avec un gros Nouveau Testament », à plats de chêne, bien clouté et ferré. Il est remarquable, à ce propos, que la castigation puisse suppléer en quelque sorte aux complaisances conjugales, quand pour quelque raison l'on s'en trouve incapable ou

empêché. Qu'est-ce en somme que l'œuvre de chair – ainsi qu'il doit être dit quelque part dans *l'Imitation*, dont ce pourrait bien être un titre de chapitre – sinon une castigation intérieure ?

Nous ne dissuaderons l'inventeur de proposer son appareil qu'à nos officiers terriens et surtout marins. Qu'il redoute le sort récent et funeste de cet agent matrimonial qui était en même temps grand fabricant de caoutchouc et que des juges ont condamné pour immoralité, sans doute parce que le coût inabordable de sa marchandise les avait empêchés de les apprécier : deux mille francs par exemplaire, trois mille avec une tête sur commande à la ressemblance garantie d'une personne aimée.

Ces conjointes en gomme élastique, pour la grande douceur avec laquelle elles se prêtent aux coups de pied et de poing, sont un précieux engin gymnastique bien supérieur aux sandows et aux charlemonts, supérieur aussi aux personnes vivantes en ce qu'elles épargnent à l'opérateur tout choc douloureux sur ses phalanges. Nous conseillons au contribuable heureux époux d'une de ces créatures rebondissantes de développer contre elle ses propres muscles, tandis qu'il est indifférent que le légitime possesseur d'une femme en os et en chair fasse l'acquisition d'un castigateur.

Les aimables personnes dont nous parlons ne diffèrent en rien des femmes véritables, si ce n'est qu'elles subissent plus vite l'outrage du temps : le caoutchouc se craquèle et « meurt » au bout de trois ans. Il faut le repeindre et l'épiderme a perdu toute souplesse. Mais il y a tant de femmes « naturelles » qui doivent se réparer tous les jours ! On peut d'ailleurs prolonger leur durée avec des soins, par exemple en les gardant dans un endroit frais, tel qu'une bonne cave. Elles sont très réservées et dociles et, à part leur élasticité naturelle, dépourvues de toute initiative. On peut les conduire dans le monde sans qu'elles y commettent trop d'absurdités. Aucune coquetterie déplacée n'oppose de délai à leur conquête. On entre en communication avec elles au moyen d'une valve.

Le voyage de noces en leur compagnie est incomparable, à cause notamment de l'économie du transport.

En toutes autres circonstances, le prix d'achat peu élevé des femmes ordinaires leur constitue une déloyale concurrence.

Aussi le contribuable peu aisé concilie-t-il les avantages des unes et des autres, en ne se procurant de la compagne en caoutchouc que ce qui est indispensable à sa satisfaction, et en l'interposant entre lui-même et une femme du modèle courant.

15 février 1902.

ANTHROPOPHAGIE

Cette branche trop négligée de l'anthropologie, l'anthropophagie ne se meurt point, l'anthropophagie n'est point morte.

Il y a, comme on sait, deux façons de faire de l'anthropophagie : manger des êtres humains ou être mangé par eux. Il y a aussi deux manières de prouver qu'on a été mangé ; pour l'instant nous n'en examinerons qu'une : si la *Patrie* du 17 février n'a point fardé la vérité, la mission anthropophagique par elle envoyée en Nouvelle-Guinée aurait pleinement réussi, si pleinement qu'aucun de ses membres n'en serait revenu, exception faite, ainsi qu'il sied, des deux ou trois spécimens que les cannibales ont coutume d'épargner afin de les charger de leurs compliments pour la Société de Géographie.

Avant l'arrivée de la mission d'anthropophagie, il est vraisemblable que, chez les Papous, cette science était dans l'enfance : il leur en manquait les premiers éléments, nous osons dire les matériaux. Les sauvages, en effet, ne se mangent pas entre eux. Bien plus, il appert de plusieurs essais de nos vaillants explorateurs militaires en Afrique, que les races de couleur ne sont pas comestibles. Qu'on ne s'étonne donc point de l'accueil empressé que les cannibales firent aux blancs.

Ce serait une erreur grave, néanmoins, de ne voir dans le massacre de la mission européenne que basse gourmandise et pur souci culinaire. Cet événement, à notre avis, manifeste l'une des plus nobles tendances de l'esprit humain, sa propension à

s'assimiler ce qu'il trouve bon. C'est une très vieille tradition, chez la plupart des peuples guerriers, de dévorer telle ou telle partie du corps des prisonniers, dans la supposition qu'elle recèle telle vertu : le cœur, le courage ; l'œil, la perspicacité, etc. Le nom de la reine Pomaré signifie « mange-l'œil ». Cet usage a été moins suivi du jour où l'on a cru à des localisations moins simples. Mais on le retrouve, intégral, dans les sacrements de plusieurs religions, basés sur la théophagie. Les Papous n'ont eu en vue, quand ils dévorèrent les explorateurs de race blanche, qu'une sorte de communion avec leur civilisation.

Si quelques vagues concupiscences sensuelles se sont mêlées à l'accomplissement du rite, elles leur ont été suggérées par le chef même de la mission anthropophagique, M. Henri Rouyer. On a beaucoup remarqué qu'il parle avec insistance, dans sa relation, de son ami « le bon gros M. de Vriès ». Les Papous, à moins qu'on ne les suppose inintelligents à l'excès, n'ont pu comprendre que : *bon*, c'est-à-dire bon à manger ; *gros*, c'est-à-dire : il y en aura pour tout le monde. Il était difficile qu'ils ne se fissent point, de M. de Vriès, l'idée d'une réserve de nourriture vivante embarquée pour les explorateurs. Comment ceux-ci auraient-ils dit qu'il était bon, s'ils n'avaient été à même d'apprécier sa qualité, et la quantité de sa corpulence ? Il est avéré d'ailleurs, pour quiconque a lu des récits de voyages, que les explorateurs ne rêvent que mangeailles. M. Rouyer avoue que, certains jours de disette, ils « se garnirent l'estomac de chenilles, vers, sauterelles, femelles de termite..., insectes d'une espèce rare et nouvelle pour la science ». Cette recherche des insectes rares a dû paraître aux indigènes un raffinement de glotonnerie ; quant aux boîtes de collections, il était impossible qu'ils ne les prissent pas pour des conserves extraordinaires réclamées par des estomacs pervers, tels que nous autres civilisés nous figurons ceux des anthropophages...

Foitar, chef des Papous, proposa à M. Rouyer de lui céder deux prisonniers de guerre contre M. de Vriès et le boy Aripan. M. Rouyer repoussa cette offre avec horreur... Mais il s'empara

clandestinement des deux prisonniers de guerre. Nous ne voyons pas de différence entre cette opération et celle du filou qui repousserait, avec non moins d'horreur, l'invite de payer une somme pour l'acquisition d'un ou plusieurs gigots, mais déroberait, le boucher absent, sur la foi des traités, ces membres comestibles. M. Rouyer a enlevé deux prisonniers. Qu'a fait M. Foitar, chef des Papous, en prenant livraison du boy et de M. de Vriès, sinon percevoir le légitime montant de sa facture ?

Il y a, annonçons-nous en commençant, une seconde manière, pour une mission anthropophagique, de ne point revenir, et cette méthode est la plus rapide et la plus sûre : c'est si la mission n'est point partie.

1^{er} mars 1902.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Le mot d'Alphonse Karr : « Que MM. les assassins commencent », a fait tous les frais de l'enquête sur l'abolition de la peine de mort. Tant il est naturel à l'homme de répéter avec satisfaction des choses imprimées, même quand il ne se rappelle plus bien où elles sont imprimées ni si elles ont un sens quelconque. C'est ainsi que M. Émile Ollivier, de l'Académie française, écrit : « Je suis toujours resté insensible aux belles phrases... » Mais il ne tarde point à citer, lui aussi, la Phrase, en attestant : « Ce mot d'un homme d'esprit a clos la question. »

De même que maintes personnalités notables se sont efforcées à élaborer, au-dessous de la boutade de Karr, leurs signatures individuelles, il nous paraît d'une excellente division du travail de nous dévouer à notre tour à la tâche, oiseuse peut-être, d'explorer si cette boutade possède quelque signification.

« Que MM. les assassins commencent » équivaldrait à ceci, si nous examinons d'abord le sens le moins follement absurde : « Que MM. les assassins (assassin, celui qui a tué, disent les dictionnaires), ayant tué, ne récidivent pas. » Pour *commencer* à ne pas assassiner, il faut, logiquement, avoir assassiné. Mais s'ils ont antérieurement assassiné, cela a suffi pour qu'ils aient déjà été mis à mort.

Cette hypothèse démente est d'ailleurs aussitôt écartée, si nous nous en référons à l'opinion de M. E. Ménegoz, l'honorable doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris :

Or, cette application [de la rigueur et de l'indulgence] me semble exiger une distinction capitale (sic) : celle entre les assassins de profession, dont le métier est de tuer pour vivre, qui guettent le passant au coin d'une rue, pour l'assommer et le dépouiller, et les assassins d'occasion, qui, mus par un sentiment de haine, de vengeance, de jalousie, d'envie, d'amour-propre, d'intérêt, tuent un homme et ne feraient autrement de mal à personne.

Pour ces derniers j'abolirais la peine de mort. Quant aux bandits, qui infestent surtout nos grandes villes, je les enverrais tous à l'échafaud, après la première attaque nocturne, sans attendre la récidive. Je ne vois que ce procédé pour mettre la société à l'abri de ces bêtes féroces. C'est à la fois une affaire de justice et de préservation sociale.

On a bien lu : *sans attendre la récidive*. Si donc, M. Ménegoz ne laisse à MM. les assassins la possibilité que d'un seul meurtre, et si ceux-ci *commencent*, c'est-à-dire n'assassinent pas, ce ne sont plus des assassins du tout, ou tout au moins à eux s'appliquera fort exactement la même définition qui a convenu jusqu'à ce jour, non moins exactement, à l'honnête homme.

Donc, dilemme : ou 1^o agiter avec mûre réflexion la question d'abolir la peine de mort pour des gens à qui on l'a déjà fait subir ou en faveur de qui on l'a déjà abolie. Ou 2^o agiter avec la même maturité réfléchie ce problème : convient-il d'établir la peine de mort, préventive, contre les honnêtes gens, ou de la commuer, et en quelle peine moindre ? Nous citons M. De Greef, recteur à l'Université Nouvelle de Bruxelles :

Il faut substituer à la peine de mort la peine et le devoir de vivre, en se conformant, de gré ou de force, à la sainte et pacifique loi du travail moralisateur et réparateur.

Il nous avait tout d'abord semblé insane d'enquêter sur la peine de mort auprès des honnêtes gens, incompetents par dé-

finition et non point des véritables intéressés, MM. les assassins. D'ailleurs, ceux-ci n'auraient sans doute prêté attention au débat qu'au cas où ils auraient eu le choix entre la mort et l'acquittement, par exemple, ou la mort et quelque rémunération ou quelque distinction honorifique.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'autre solution actuelle que la connexité de l'abolition de la peine de mort pour les assassins et des travaux forcés pour les honnêtes gens.

15 mars 1902.

LA MI-CARÊME

La Mi-Carême a ramené les confetti. Des personnes folâtres s'en sont jeté des poignées ; des personnes folâtres encore – nous entendons des savants – les ont coupés en quatre ou en quatre mille, prétextant le désir de les épurer de leurs microbes. Le confetti, paraît-il, est, dès la fabrique, contaminé. Tout le monde se souvient d'avoir vu, au spectacle des *Latins*, M. Fara, dit Alleluia, expirer misérablement, intoxiqué par des confetti. Nous nous permettons de recommander un « paraconfetti » efficace, qu'il est facile de se procurer – précieuse coïncidence – en temps de carnaval : le masque de carton. Il n'a aucun rapport avec les masques spéciaux employés à Nice contre les dragées de plâtre ; il est d'autant plus remarquable qu'il existe, sans utilité apparente ou reconnue. Il n'a existé, depuis les masques antiques et les faux-visages du Moyen Âge, que *dans l'espoir* que les confetti seraient inventés un jour. Bernardin de Saint-Pierre aurait pu modifier ainsi l'une de ses définitions : Si le melon s'obstine à avoir des tranches, il finira par se faire manger en famille...

De même, nul doute que le scaphandre – dont nous nous trouvons bien, personnellement, pour affronter les exubérances populaires – ne rencontre enfin aujourd'hui seulement la fin à quoi il était destiné : protéger nos yeux, notre œsophage et nos voies respiratoires contre les rondelles de papier. L'analogie indique, de même que le masque a précédé les confetti, qu'il est plausible et même probable que le scaphandre a été inventé, si-

non avant l'eau, en tous cas loin de la mer. Le véritable inventeur, l'homme de génie, c'est celui qui eut le premier – Franc-Nohain sans doute – l'idée, revêtu d'un scaphandre, de se précipiter dans les flots.

Les quelques contribuables non scaphandriers aspirent à la disparition des confetti. La hâter est au pouvoir de l'Église : que n'interdit-elle aux fidèles de s'exposer à avaler au milieu du carême, ces bouts de papier, gras de la sueur du peuple ?

15 mars 1902.

LE GUET-APENS DE M. TIMBRE

Le 10 mars dernier, M. Timbre nous écrivit qu'il serait charmé de nous recevoir chez lui, 13, rue de la Banque, à ses mercredis, de deux à quatre. De façon assez étrange, il laissait transparaître, à travers l'expression de sa vive sympathie, un non moins vif désir d'être obligé par nous d'une petite somme. Il convoitait particulièrement celle de 62 fr 60, mais le plus intime secours, protestait-il, serait bien accueilli : il nous conjurait de lui remettre, au plus tôt, du moins les 0 fr 60, en un billet de banque, ou plus exactement en un *billet de timbre*, qui est le billet de banque du pauvre.

Pour excuser la délicatesse de sa démarche, il prétextait que nous l'avions gravement lésé dans ses moyens d'existence en donnant un reçu à une entreprise de colis à domicile sans le gratifier, lui, M. Timbre, d'un pourboire de 0 fr 10 auquel il tient fort en pareille circonstance. Cette histoire était, il va sans dire, pure imagination de M. Timbre, car il est sans exemple que nous ayons jamais octroyé aucun reçu d'aucune chose, au moins à l'entreprise en question.

Néanmoins, nous fûmes profondément touché que M. Timbre, en sa gêne momentanée, se fût confié à nous de préférence à toute autre personne. Nous fûmes indulgent au mensonge qui déshonorait ses cheveux blancs... M. Timbre a vraisemblablement des cheveux blancs ; dans tous les cas il est indiscutable que c'est un personnage de figure rectangulaire, rébarbative, et dentelée sur les bords.

Donc, muni de 0 fr 10 en papier-monnaie et à tout hasard copieusement armé, nous nous rendîmes à son invitation.

Dès son antichambre, deux surprises nous attendaient. Premièrement, M. Timbre, de qui la santé est capricieuse, un peu souffrant ce jour-là, s'était fait excuser, et remplacer, d'ailleurs par un homme d'une courtoisie parfaite, M. Hutin, sous-inspecteur. Deuxièmement, M. Timbre, dans l'intention trop peu déguisée d'accroître ses ressources, avait adressé la même lettre confidentielle qui faisait appel à notre charité, à plusieurs centaines de contribuables : c'était une *circulaire confidentielle* !

M. Hutin, avec un tact exquis, s'efforça d'adoucir ce que le procédé de M. Timbre avait, à notre avis, d'un peu trop rectangulaire, rébarbatif et dentelé sur les bords. Préalablement, toutefois, il serra dans un coffre-fort les nombreuses liasses de billets de banque de soixante centimes, montant des offrandes.

Et nous avons eu le temps de surprendre la torture d'un contribuable tremblant, raffinée au moyen d'un questionnaire combiné par M. Timbre :

— Que faisiez-vous tel jour de l'année dernière, à telle heure, tant de minutes, tant de secondes ? Vous donniez décharge d'un colis par votre signature sur un registre insoumis à M. Timbre, M. Timbre a horreur de cela, monsieur ! Vous dites que vous n'avez pas signé ? Si ce n'est vous, c'est votre concierge. Votre concierge ne sait pas écrire ? Mais il sait recevoir un paquet en le prenant entre ses mains : dans *recevoir* il y a *reçu*. Vous lui avez dit de recevoir pour vous, il est donc votre mandataire. Vous ne lui avez rien dit ? Alors il est votre mandataire tacite. On n'échappe pas à M. Timbre ! Mais la bonté de M. Timbre est infinie : si vous ne devez rien et si vous êtes chargé de famille, *vous ne paierez que le dixième de ce que vous auriez payé si vous aviez dû quelque chose*. Écrivez seulement sur votre feuille de papier à 0 fr 60 : « Je confesse être redevable à M. Timbre de la somme de 62 fr 60... »

La police veille à ce que les simples particuliers ne commettent point à l'encontre de leurs semblables d'actes délictueux du genre du « coup des soixante centimes »...

Nous n'aurons ni la candeur ni l'imprudence de lui signaler un certain personnage rectangulaire, rébarbatif et dentelé sur les bords.

1^{er} avril 1902.

DE QUELQUES ANIMAUX NUISIBLES : LE VOLANT

Le guano est un bel oiseau.

Mark Twain.

Le volant est un oiseau, remarquable par les plumes blanches, ou quelquefois de couleurs alternées, de sa queue, laquelle est de forme tronconique. Il offre un curieux exemple de transformisme, l'animal s'étant adapté aux engins primitivement créés pour sa capture, et les engins s'étant pareillement adaptés à l'animal. L'un ne peut plus se passer des autres. Ce qui devait servir à sa destruction l'a préservé. De tous temps, on a chassé les ramiers au moyen de filets tendus verticalement entre des arbres ou des mâts : il existe encore à Bagnères, près des Pyrénées, des *palombières*. Le volant a depuis tant de siècles donné de la tête dans les filets que les filets se sont mieux tendus, pour résister, et que sa tête s'est peu à peu atrophiée, durcie et renforcée jusqu'à la naissance de la queue. Cette tête dure en est arrivée à rebondir sur les mailles sans dommage pour l'animal lequel s'est même accoutumé à profiter du rebondissement – qui était à l'origine volontaire et le geste réflexe de sa fuite – et à ne plus connaître d'autre procédé de locomotion. Par ce non-usage de ses organes locomoteurs, le volant a perdu une grande partie de sa force musculaire ; en outre, comme il ne se déplaçait plus que par rebondissement – un peu à la manière

de l'écureuil volant – il eût été d'un trop miraculeux hasard qu'un vol nombreux de volants eût été repoussé en même temps, avec un élan égal et dans la même direction, par les filets. Les passages collectifs des volants, comme on observe encore des migrations en commun de ramiers, ont disparu ; et par une conséquence naturelle, le grand filet, la palombière, s'est atrophié jusqu'à s'adapter aux dimensions d'un volant seul. L'animal et l'engin de sa capture sont le plus souvent, à l'époque actuelle, dans un état de torpeur curieuse ; mais si on les met en contact réciproque, tous deux s'animent et cette résurrection n'est pas un phénomène plus étrange que le réveil de certaines bactéries desséchées auxquelles on fournit de l'eau. Ce qui, cependant, doit attirer l'attention du naturaliste, ce sont certains écarts imprévus, à n'en pas douter spontanés, du volatile pour échapper au filet : il y a là certainement une reviviscence atavique, et peut-être un retour à des instincts sauvages.

15 avril 1902.

LE DRAPAUD

Il n'arrive plus fort souvent que l'on entende, au moins dans les villes et autres lieux civilisés, le cri : *Au feu !* Le promeneur paisible qui découvre un incendie se contente de briser une vitre disposée au sommet d'une colonnette de fonte : c'est le seul cas où il soit licite d'endommager un monument d'utilité publique. Il n'est pas prouvé que la rupture de ladite glace ait aucune corrélation avec l'extinction de l'incendie ; mais c'est là un geste courtois, admis par les mœurs, recommandé par le savoir-vivre, comparable en tout à la politesse d'ôter son chapeau sur le passage d'un enterrement. Il est présumable, à ce propos, que cette dernière opération ne fût accomplie à l'origine que dans le dessein de mieux voir défiler le cortège funèbre, avec un crâne plus rafraîchi, et à la requête de spectateurs placés derrière, incommodés dans leur curiosité par la hauteur du couvre-chef. Quoi qu'il en soit, l'acte de réduire en mille morceaux le petit carreau de verre de l'avertisseur d'incendie n'est pas moins recommandable, ou, dans tous les cas, ne tire pas plus à conséquence.

Le cri : *Au loup !* peut également se cataloguer au nombre des vociférations disparues. Franc-Nohain infère hardiment, ce 9 avril, que les lieutenants de louveterie, sous prétexte d'avancement – nous aimons mieux croire : par adaptation au milieu, leurs fonctions ne s'exerçant plus sur des fauves, mais sur l'air du temps –, deviennent capitaines aérostiéristes.

À signaler également la disparition imminente des cris : *Au voleur ! À l'assassin !* etc. La police, avec un flair exquis ou le peuple, dans un beau zèle de lynchage, supprime incontinent les citoyens qui, par leurs actes ou par une supposition arbitraire d'autrui, offrent quelque prétexte à des interjections propres à troubler la quiétude publique. C'est ce qu'on appelle laver son lynchage au sein de sa famille. Les seules acclamations tolérées doivent être précédées de la mention : *Vive*, afin de bien marquer que l'on s'exerce les poumons par pure hygiène au sujet d'un tel, mais sous la réserve expresse qu'il ne sera pas pour cela mis à mort.

Notons encore et surtout une vocifération remarquable par sa singularité, notons-la avant qu'elle ne rejoigne les espèces éteintes de vociférations. Il s'agit du cri : *Au drapaud !*

À n'en pas douter, et en ne faisant appel qu'au plus élémentaire bon sens et à la plus grossière linguistique, ce cri a pour but de convoquer le plus grand nombre possible de courageux citoyens à l'extermination d'un ennemi commun. C'est dans cette intention que l'on profère les cris similaires : *Au voleur ! À l'assassin ! Au loup ! Au viol ! et Au feu !*

La chasse du drapaud nous paraît, telle qu'elle se pratique actuellement, le monopole d'une société, nombreuse d'ailleurs sans cesser d'être choisie et qui a su conserver – nous l'en félicitons – les pittoresques traditions de l'ancienne vénerie. On se livre à ce sport cynégétique tant à pied qu'à cheval, les piqueurs ont des livrées d'azur par le haut et d'écarlate par le bas avec des boutons de métal partout. Des fanfares compliquées ont succédé au vétuste cor de chasse. Le fusil qui sert à abattre la bête est ingénieusement armé d'un épieu au bout.

Il ne nous a pas semblé qu'on se servît du trident, si commode pourtant pour l'extraction hors de leurs terriers du renard, du blaireau et autres bêtes puantes. Néanmoins, quelques piqueurs piquent, comme leur nom l'indique, au moyen de la lance.

Il nous a été donné, à la faveur d'un déguisement conforme, de nous immiscer pendant plusieurs mois parmi les fervents de ce sport. Sport relativement privé, dirons-nous, malgré la multitude des adeptes : en effet, dès qu'on a découvert le gîte d'un drapaud – la bête paraît avoir des goûts solitaires comme le phénix ou le sanglier, et il n'y en a guère qu'une dans le voisinage immédiat de chaque grande ville –, dès qu'on a découvert son gîte on l'enclôt incontinent de bonnes murailles, à peu près de même sorte que l'on agit pour les lièvres et les faisans des chasses présidentielles. La veille d'une grande battue, on nous confia le poste périlleux et honorable de la garde du drapaud : nous devions veiller à ce qu'il ne s'échappât point, et nous pûmes, non sans quelques frémissements bien naturels chez un chasseur, épier de près l'animal.

Le drapaud endormi dans sa bauge, d'après nos observations, se roule en boule à la façon du hérisson ; mais ses piquants sont disposés autrement ; à vrai dire il n'en porte qu'un, de couleur jaunâtre et métallique, dirigé le plus souvent vers le ciel : une sorte de corne. Son corps est cylindrique à l'instar de celui du serpent, mais peu flexible. Aussi notre comparaison du sommeil du drapaud avec celui du hérisson n'est-elle pas de tous points congrue. La vérité est qu'il replie, autour de ce corps rigide et reposant sur le sol par le bout de sa queue, des ailes membraneuses, ou plutôt une aile unique, aussi mince que celles de la chauve-souris, et trilobée, quant à sa couleur, dont le bariolage flatte l'œil presque autant que celui de certains escar-gots.

Il est assez fréquent que l'extrémité de la queue du drapaud se différencie en une excroissance singulière. Certains auteurs vont jusqu'à croire qu'il y a là un cas de parasitisme et deux individus distincts. Dans cette hypothèse hardie, le drapaud emprunterait le secours de l'autre animal, à la façon de certains mollusques, dans l'intérêt de sa propre locomotion. Quelques naturalistes appellent cet animal support *porc-drapaud* : ce serait en effet une sorte de porc-épic à piquant unique.

Le drapaud éveillé, à l'état sauvage et bien portant, se dresse habituellement sur son extrémité caudale, sa corne pointant, son aile déployée dans le sens du vent, laissant flotter à son bord extrême des villosités ou des cils vibratiles jaunes. Dans cette attitude, son vol rend dans l'atmosphère un son de même hauteur et amplitude que celui des ailes de l'engoulevent ou drapaud-volant.

Quand l'animal a pris cette posture menaçante, l'un des piqueurs pousse un cri convenu : *Au drapaud !* Ses subordonnés et ses collègues se rangent dans un ordre arrêté d'avance et dont nous ne comprenons pas l'utilité esthétique, puisque le premier et le dernier des susdits piqueurs se ressemblent trait pour trait, vu la similitude des livrées. Chacun saisit ses armes, se précipite sur le gibier, et, arrivé à portée, lui présente le bout du canon de son fusil spécial, que nous avons déjà décrit et qui est prolongé d'un épieu. Mais peu de sociétés cynégétiques sont assez riches pour sacrifier, en une seule chasse, la victime coûteuse d'un si haut sport. Après quelques simagrées, des rabatteurs mettent en fuite l'animal au moyen d'une musique barbare, pareille à celle qui sert à rappeler les essaims d'abeilles ou à inculquer aux ours les rudiments de la chorégraphie³.

15 avril 1902.

³ Voir aussi : [Le Chant du Cygne](#). (BNR.)

LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE

Un puits de vertu et un abîme de philosophie, le citoyen Fénelon Hégo, a posé sa candidature dans le dix-huitième arrondissement (quartier de La Chapelle-Goutte-d'Or). Le chiffre de l'arrondissement décèle déjà une belle endurance, car il nous est tout indiqué de supposer, malgré notre incompetence en ces matières électorales, qu'un candidat pour qui l'ordre social ou tout autre ordre méticuleux n'est pas un vain mot, n'arrive à poser sa candidature dans le dix-huitième arrondissement qu'après l'avoir vainement aventurée, en de précédentes périodes, par le menu dans les arrondissements classés, pour plus de commodité, d'un jusqu'à dix-sept. Encore que le citoyen Fénelon Hégo soit soutenu par un comité socialiste impérialiste, son nom nous trahit, mieux que mille affiches, le farouche individualiste mitigé. Mitigé, de par la douceur du prénom ; individualiste, parce que « Hégo » ; farouche, assurément ; sinon, que viendrait faire en cette patronymie l'*h* aspiré ?

De toutes les judicieuses réformes inscrites au programme du citoyen Fénelon Hégo, aucune ne nous séduit plus que celle-ci, géniale : le prolongement du chemin de fer de ceinture. Il est remarquable que personne n'en a envisagé les plus élémentaires avantages.

Une ceinture, comme chacun sait, est une chose sensiblement circulaire s'adaptant aux contours d'une autre chose non

moins approximativement circulaire. Que si on la prolonge – prolonger voulant dire « allonger en avant » et ce mot s'avérant impropre s'il s'agit d'une circonférence – il s'agit d'entendre que l'on décrit une nouvelle circonférence, à l'extérieur de la première et concentrique. Cf. sur cette ardue question du chemin de fer de ceinture, Descartes et ses mouvements circulaires ou en anneau. Il est à noter, et la géométrie affirme, que si l'on *prolonge* en un point quelconque le chemin de fer de ceinture, on obtiendra un nouveau chemin de fer de ceinture, d'un « tour de taille » plus ample, et qui se reportera automatiquement et par miracle à un aussi grand nombre de kilomètres que l'on voudra hors Paris. Il ne sera plus d'aucune utilité pour Paris, mais tout contribuable parisien pourra se véhiculer à tel point hors barrière qu'il concupiscera, *en ligne droite par le chemin de fer de ceinture*, à une distance de Notre-Dame $R+n$, si l'on désigne par R le rayon de Notre-Dame à l'actuel chemin de fer de ceinture. Il sera enfantin de calculer le prolongement nécessaire du chemin de fer de ceinture, dont le périmètre total sera précisément égal alors à $2 \pi (R+n)$.

Cette conséquence, pour éminemment pratique qu'elle soit, du projet du citoyen Hégo, s'efface devant ses corollaires d'un si haut patriotisme. Réfléchissons que, tant qu'à prolonger le chemin de fer de ceinture, il serait inconsideré de s'arrêter en si beau chemin de ceinture. Car la limite au prolongement du chemin de fer de ceinture ne peut être autre qu'un grand cercle du globe terrestre, Paris étant pris pour pôle. Au-delà, nous tomberions dans le chemin de fer de ceinture austral imaginaire, impliquant un Paris austral-imaginaire.

Paris pôle du monde, et qui – la ceinture de fer desserrée – prendra du ventre, voilà la moindre des conséquences du programme du citoyen Fénelon Hégo.

Nous aurions volé aux urnes en son honneur, le 27 avril, si nous avions su comment on s'y prend et n'avions eu peur d'être ridicule en un sport qui nous est inconnu.

N'oublions pas de remarquer qu'avec une délicatesse exquise et roublarde, le citoyen Fénélon Hégo signe « Hégo », ce qui permettait à tout citoyen, après avoir constaté la génialité de son programme, de jouir de la douce illusion qu'il votait pour soi-même.

1^{er} mai 1902.

LES MŒURS DES NOYÉS

Nous avons eu l'occasion de nouer quelques relations assez intimes avec ces intéressants ivres-morts de l'aquatisme. D'après nos observations, un noyé n'est pas un homme décédé par submersion, malgré que tende à l'accréditer l'opinion commune : c'est un être à part, d'habitudes spéciales et qui s'adapterait, croyons-nous, à merveille à son milieu si l'on voulait bien l'y laisser séjourner un temps convenable. Il est remarquable qu'ils se conservent mieux dans l'eau qu'à l'air libre. Leurs mœurs sont bizarres, et, bien qu'ils aiment à se jouer dans le même élément que les poissons, diamétralement opposées, si nous osons ainsi dire, à celles de ceux-ci : en effet, alors que les poissons, comme on sait, ne voyagent qu'en remontant le courant, c'est-à-dire dans le sens qui exerce le mieux leur énergie, les victimes de la funeste passion de l'aquatisme s'abandonnent au fil de l'eau comme ayant perdu tout ressort, dans un paresseux nonchaloir. Ils ne décèlent leur activité que par des mouvements de tête, révérences, salamalecs, demi-culbutes et autres gestes courtois qu'ils affectionnent à la rencontre des hommes terriens. Ces démonstrations n'ont, à notre avis, aucune portée sociologique : il n'y faut voir que des hoquets inconscients d'ivrogne ou le jeu d'un animal.

Le noyé signale sa présence, comme l'anguille, par l'apparition de bulles à la surface de l'eau. On les capture, de même que l'anguille, à la foëne ; il est moins profitable de tendre à leur intention des verveux ou des lignes de fond.

On peut être induit en erreur, quant aux bulles, par la gesticulation inconsiderée d'un simple être humain qui n'est encore qu'à l'état de noyé stagiaire. L'être humain, dans ce cas, est extrêmement dangereux et comparable en tout, comme nous l'avons annoncé plus haut, à un ivre-mort. La philanthropie et la prudence commandent donc de distinguer deux phases dans son sauvetage : 1^o l'exhortation au calme ; 2^o le sauvetage proprement dit. La première opération, indispensable, s'effectue fort bien au moyen d'une arme à feu ; mais il faut être familier avec les lois de la réfraction ; un coup d'aviron suffit dans la plupart des circonstances. Il ne reste plus – seconde phase – qu'à capturer le sujet par la même méthode qu'un noyé ordinaire.

Il est rare que les noyés aillent par bancs, à l'instar des poissons. On en peut inférer que leur science sociale est encore embryonnaire, à moins qu'on ne juge plus simple de supposer que c'est leur combativité et leur valeur guerrière qui est inférieure à celle des poissons. C'est pourquoi ceux-ci mangent ceux-là.

Nous sommes en mesure de prouver qu'il y a un seul point commun entre les noyés et les autres animaux aquatiques : *ils frayent*, comme les poissons, bien que leurs organes reproducteurs soient, pour l'observateur superficiel, conformés comme ceux des humains ; ils frayent, malgré cette objection plus grave, qu'aucun arrêté préfectoral ne protège leur reproduction, par une prohibition momentanée de leur pêche.

Un noyé se vend de façon courante vingt-cinq francs sur le marché de la plupart des départements : c'est là une source de revenus honnêtes et fructueux pour la sympathique population fluviale. Il serait donc patriotique d'encourager leur reproduction, d'autant que, faute de cette mesure, la tentation est toujours grande, chez le citoyen riverain et pauvre, d'en fabriquer d'artificiels, mais égaux devant la prime, au moyen du maquillage par voie humide d'autres citoyens vivants.

Le noyé mâle, en la saison du frai, laquelle dure presque toute l'année, se promène dans sa frayère, descendant, selon sa coutume, le courant, la tête penchée en avant, les reins élevés, les mains, les organes du frai et les pieds ballant sur le lit du fleuve. Il reste volontiers des heures à se balancer dans les herbes. Sa femelle descend pareillement le courant, la tête et les jambes renversées en arrière, le ventre en l'air.

C'est la vie.

15 mai 1902.

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE HUMBERT CRAWFORD

Il est remarquable que les meilleurs esprits n'aient fait qu'entrevoir, malgré l'identité de date, la connexité de l'affaire Humbert-Crawford et de la catastrophe de la Martinique : la catastrophe de Saint-Pierre est du 8, annoncée, les jours précédents, par de peu moindres désastres ; c'est aussi le 7, au soir, que M. Romain Daurignac brûle ses papiers.

On a eu de nombreux exemples de ce cas d'aliénation mentale, qu'un homme, possesseur d'une considérable fortune, obsédé par le choix entre les divers usages qu'il en pourra faire, l'anéantisse. Il est évident que ce qu'incendiait M. Romain Daurignac, dans une folie subite déclenchée par l'hallucination du volcan, ce qu'il incendiait désireux de faire sa petite montagne Pelée, telle que la décrivaient les journaux, – c'étaient les cent millions, en papier. Et ce qui le prouve, c'est qu'il s'est déclaré incontinent un feu de cheminée.

L'incendie des millions dans un accès de démence explique la faillite et la fuite Humbert ; le volcan de la Martinique explique l'absence des Crawford. Il serait absurde en effet que ces gens, que les dossiers de l'affaire attestent avoir beaucoup voyagé, n'aient point passé par la Martinique ; et s'ils y ont passé, il serait contradictoire avec le génie même de cette affaire qu'ils n'aient point séjourné – à l'hôtel Pelée – précisément à la date de la destruction de tous les habitants.

Il serait toutefois plus glorieux pour la magistrature française qu'il n'y ait jamais eu de Crawford : leur non existence affirme l'omnipotence de la *forme*, et démontre – ce dont on aurait pu douter – qu'un procès peut se suffire à lui-même et marcher d'autant mieux que son mécanisme fonctionne à vide. Néanmoins, et encore qu'il nous soit pénible de le révéler, la vérité est autre : *ce sont, les Humbert et même toute l'affaire Humbert qui n'ont jamais existé* : le tout est une habile réclame organisée à son propre profit par un bien vivant Crawford.

Un Crawford est à Paris ; cyniquement, il a substitué à son prénom celui, masculinisé, de Maria « l'éternelle fiancée » ; non moins cyniquement, à la place, chaude encore si l'on peut dire bien qu'elle soit en plein vent, de Barnum, il s'étale sur les murs ; ses affiches crèvent les yeux : MARION CRAWFORD, l'auteur de *Francesca di Rimini*⁴ au théâtre Sarah-Bernhardt.

1^{er} juin 1902.

⁴ Version française de Marcel Schwob.

COMMUNICATION D'UN MILITAIRE

Un de nos amis, militaire comme il convient – sinon il ne serait pas notre ami ! – nous communique le fruit d'observations qu'il fit en Chine au sujet du curieux animal aquatique par nous déjà décrit : *le Noyé*⁵. Ce vertébré à sang froid prouva, au moins en Chine, au contact de nos braves troupiers, qu'il n'était pas réfractaire à toute espèce d'éducation ou, si l'on veut, de pisciculture. Notre ami fut témoin de ce fait que – contrairement à notre allégation comme quoi les noyés ne voyagent point par bancs – l'on en rencontre fréquemment des troupes, dans les fleuves du Céleste Empire, lesquelles descendaient, selon leurs mœurs connues, le fil de l'eau. À n'en pas douter, il y avait tentative intelligente de la part de ces créatures à imiter, un peu simiesquement peut-être, le bel ordre et la cohésion qui règnent dans les armées. Ce qui laisse à penser qu'il y eut bien imitation, c'est que ce rassemblement par bancs dans les fleuves avait lieu, immanquablement, à proximité des « bancs » militaires. Les noyés chinois, pour plus de solidarité, voyageaient au nombre de plusieurs milliers, à la remorque les uns des autres par leurs queues. Nos soldats, touchés de cet hommage rendu à la discipline, méritèrent bien de la Société protectrice des Animaux en ne les inquiétant point dans leur élément et même en favorisant l'accroissement de leur nombre.

⁵ Voir l'article précédent : [Les Mœurs des Noyés](#).

Ajoutons à l'information de notre ami quelques nouveaux détails, qui compléteront « l'histoire naturelle artificielle » de l'animal.

Il est probable – rassurons les zoologistes – que l'espèce s'en conservera longtemps pure de tout croisement avec les poissons. Les barrages et écluses des rivières ont en effet une autre utilité que celle, discutable, d'empêcher l'eau de couler à sa fantaisie : les noyés et les poissons se plaisent comme nous l'avons dit, ceux-là à descendre le courant et ceux-ci à le remonter, ceux-ci se heurtent d'en dessous et ceux-là d'en dessus à la cloison du barrage et restent séparés. Un bief est une caste.

Il est peu honorifique pour l'espèce humaine que, la pêche du noyé rapportant (sauf en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne) vingt-cinq francs par individu entier et en bon état – car on les vend à la pièce et non à la livre – il est peu honorifique que la pêche de l'être humain vivant ne soit rémunérée que par *quinze* francs. Il y a là une bien compréhensible tentation pour le plus honnête homme de s'inspirer de la fable : « Petit poisson deviendra grand... » et de rejeter, comme fretin, à l'eau l'être humain vivant jusqu'à ce que sa valeur ait grossi. Le temps est finance, et, en ce cas particulier, de fort exactement dix francs.

Le noyé expérimenté, entendons : avancé en âge, élude cependant la patience et la ruse du sauveteur. La loi autorise comme engin de pêche une corde passée sous les membres antérieurs de l'animal. Or le noyé adulte se défend, selon le terme technique, par *autotomie* : il coupe lui-même sur le fil le membre saisi, à l'exemple de la patte du crabe et de la queue du lézard.

Enfin, et ceci suffirait à prouver, s'il était encore nécessaire, qu'il s'agit bien d'un animal aquatique et non d'un homme décédé par immersion : en aucun cas le noyé ne reçoit la sépulture, réservée au seul être humain sec. Tout l'appareil d'inhumation est le même, mais le plus naïf observateur ne saurait s'y méprendre : les noyés, comme les poissons, sont riches

en phosphore, constituent donc un excellent engrais ; il n'y a pas d'autre justification à chercher de ce fait, qu'on ne manque pas une occasion, leur capture menée à bien, de les mettre en terre.

1^{er} juin 1902.

DE QUELQUES VIOLS LÉGAUX

Sur ce sujet du viol, ainsi qu'en d'autres plus abscons, le législateur a su charmer à la fois les âmes simples et les philosophes, ceux-ci par sa sagesse sans fond, celles-là par son aimable absurdité. Il a eu recours, en se jouant, à son procédé familier, l'incohérence : il a interdit expressément le viol dans certains cas désignés, selon toute apparence, au hasard ; dans d'autres cas, non moins arbitraires, il l'a recommandé, sans motif, d'une façon plus expresse encore.

Cette contradiction se justifie, soit que l'on considère que le législateur ne relève que de son bon plaisir, soit que l'on prenne la peine de démêler, sous ce bon plaisir, une loi qui est l'esprit même de la Loi : le législateur, ami de l'ordre et de l'harmonie, goûte une joie extrême aux mouvements d'ensemble ; il approuve n'importe quels actes, à cette condition qu'ils soient accomplis par une multitude. Réciproquement, il déteste voir s'agiter l'être humain isolé. C'est ainsi qu'on ne saurait, sans le mécontenter, faire la guerre tout seul. Rappelons, à ce propos, qu'on lira avec plus de fruit le Code en rétablissant en toute son ampleur une expression écrite partout en abrégé : *la loi*. On doit bien lire : la loi [du plus fort]. Le contexte en fait foi.

Or le viol étant l'acte par excellence qui ne demande le concours que du nombre le plus restreint de coopérateurs, il se désignait de lui-même aux foudres du législateur. Celui-ci, en sa mansuétude, l'autorise toutefois, voire le prescrit, dans deux cas, sévèrement réglementés.

On n'a point oublié ce récent mystère : une petite fille disparut, alors qu'elle était sortie de chez ses parents en vue de leur acquérir, pour les sustenter, le foie d'un veau. Enlevée par des nomades, on la retrouva, deux jours après, à la lisière d'un bois. Les bêtes sauvages avaient respecté le viscère enfermé dans un panier, mais de vieilles superstitions populaires ont cours encore, parmi le peuple et la police, au sujet d'êtres mythologiques que l'on rencontre au coin d'un bois et qualifiés de satyres. Donc la petite fille avait été violée ?

C'est ici qu'éclate l'éblouissante sagacité du législateur. Le viol est interdit en tous lieux aux nomades, du moins à l'encontre des enfants issus de parents sédentaires, et au même titre que le stationnement sur le territoire de certaines communes (il est pourtant si évident que, tant qu'ils stationnent, ils ne sont pas nomades !). Le législateur était néanmoins impuissant à vérifier si quelque nomade ou satyre avait perpétré le délit. Or que lui demandait-on ? Si le viol avait eu lieu ou non. Il se résolut à faire en sorte qu'il eût lieu, par les soins d'une créature à lui, personne comme lui-même sagace, salace, respectable et autorisée.

C'est ainsi que sur le corps intact de l'enfant, un médecin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fut chargé du stupre officiel.

De même, sous l'œil bienveillant de la loi, fréquemment avec l'appui, s'il faut l'avouer, de l'Église, des êtres lubriques ravissent de jeunes filles pures ou livrées pour telles. De louches personnages, flétris du nom obscène de témoins, leur prêtent main forte. La presse mène depuis nombre d'années une campagne pour aboutir à des rafles. En vain, des colonnes entières de journaux dénoncent les noms, prénoms et repaires de ces bandes de satyres, sous la rubrique « publications de mariages » ou « mariages » ou « mariages mondains ».

Disons, à l'excuse de l'Église, qu'elle ne bénit le viol que si le délinquant s'engage, par aveu public, belles écritures et

amende honorable, à le faire suivre de plusieurs autres, qui, eux, ne seront plus des viols, et à ne plus souiller, le reste de ses jours, de nouvelles victimes.

Nous en avons assez dit sur l'incohérence de la Justice, pour aider à comprendre le symbole cynique de ses Balances : des deux plateaux, l'un tire à dia, l'autre à hue : par malheur, ce sont eux qui ont raison, car ils emploient la meilleure méthode connue d'établir l'équilibre.

1^{er} juillet 1902.

L'APPENDICE DU ROI

La maladie du roi d'Angleterre ne fut pas un obstacle au couronnement, comme l'a inféré la totalité d'un public superficiellement informé, mais l'une des cérémonies, la préliminaire et l'indispensable, de ce couronnement. Que la maladie dût être l'appendicite, une intelligence même moyenne n'avait pas à en douter sans autres données que celles-ci : le roi souffrait on ne savait de quoi, et en l'an de grâce mil neuf cent deux. La mode est en effet, chez les médecins, en cette année mil neuf cent deux et depuis quelques années déjà, d'attribuer tous les troubles de l'organisme humain, quels qu'ils soient, à l'appendice vermiculaire du cæcum, de même qu'ils n'hésiteraient pas, à une date différente et selon les caprices d'une vogue changée, à en rendre responsable n'importe quel autre organe. Ainsi s'explique la commodité de classer, sous la rubrique d'une unique « épidémie », le décès d'une multitude de gens, simplement s'ils ont lieu dans la même période et bien que leurs cas n'aient aucun rapport. On nous présenta un médecin d'un grand établissement militaire qui, sous des prétextes variés, faisait cueillette et collection d'appendices vermiculaires : innocente manie.

C'est pour une raison plus sérieuse et protocolaire que l'on a diagnostiqué l'appendicite du roi ; et du fait de ce diagnostic, le couronnement n'est plus, selon la formule, qu'une question de jours. Nul ne peut être roi, en effet, s'il ne justifie d'un appendice vermiculaire du cæcum, de même qu'on exige du pape

certaines preuves qu'il est tenu de présenter à toute réquisition. Qu'on se souvienne que le roi est par définition le premier gentilhomme de son royaume, et comme tel doit posséder les parchemins de la noblesse la plus ancienne. Or qu'est-ce que l'appendice vermiculaire du cæcum, organe rudimentaire, comme on sait, et vestige d'animalités ancestrales, sinon la preuve que celui qui en est pourvu descend d'aïeux si reculés qu'ils existaient même avant l'homme ? Qu'on ne s'ébahisse donc plus si le peuple anglais, avant de couronner son roi, a désiré s'assurer qu'il n'y manquait rien par-dedans et, comme un enfant anatomise son jouet, l'a ouvert, pour voir.

Il suit de ces considérations que le respect attaché à l'appendice vermiculaire en tant que document du passé doit s'accorder d'autant plus aux êtres chez qui cet organe rudimentaire n'est pas rudimentaire, mais tel qu'il était avant son atrophie. Ainsi s'élucide Apis, et l'adoration des taureaux sacrés et autres ruminants. Rudyard Kipling écrit dans *Kim*, à propos du Taureau rouge sur fond vert qui est l'étendard des Mavericks, régiment irlandais :

Les Sahibs priaient bien devant leur dieu, puisqu'au centre de la table du mess – seul ornement qu'elle arborât en temps de manœuvre – se dressait un taureau d'or rouge... cornes basses en arrêt, sur champ vert d'Irlande. Les Sahibs tendaient vers lui leurs verres et criaient confusément.

Les mess sont bien, avec quelques divergences de rites, des cérémonies religieuses, comme leur nom l'indique, encore que l'orthographe en soit modifiée parce que le mot est en uniforme. Un officier supérieur peut dire fort pertinemment de ses subalternes : « Ces messieurs. » Mais l'objet du culte s'est atrophié là aussi, comme il a fait dans la succession biologique. Il est rare aujourd'hui que l'on ait assez de foi pour adorer un taureau tout entier : la dévotion s'est recroquevillée sur l'Appendice. Que réalise en effet le Drapeau, sinon la ressemblance merveilleusement parfaite de quelque Chose qui Pend ?

Remarquons, pour finir, que c'est par une erreur de l'esprit humain que la présence de l'appendice vermiculaire est prise pour critérium de l'ancienneté de la race royale. Car chez un être en qui de vraiment vénérables atavismes seraient accumulés, tout vestige de ce vestige, l'absence en dût-elle désappointer les spécialistes empressés à la résection, tout vestige aurait disparu⁶.

15 juillet 1902.

⁶ Voir aussi : [Appendice à l'Appendice](#). (BNR.)

LE DROIT DE CRITIQUE

Le procès de Maître Nivert, abonné de l'Opéra-Comique qui, tout en renouvelant cette année sa location, adresse quelques critiques au directeur, soulève une question formulée en ces termes par le *Journal* : « Un abonné de théâtre peut-il user poliment du droit de critique vis-à-vis de son directeur, et cela à propos de sa gestion théâtrale ? »

Les juges de la sixième chambre n'ont pas encore prononcé.

Boileau a écrit, et nos enfances l'ont appris par cœur :

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Ce droit, que le régent du Parnasse ne déniait pas au spectateur éphémère, semble à plus forte raison – du moins à un examen superficiel – indiscutable chez l'abonné.

L'abonné a acquis, dirait un juge, le droit de « connaître » des pièces de théâtre à lui soumises dans le cours de son abonnement.

En aucune façon, à notre avis : l'abonné a loué deux fauteuils, voire un seul, s'il est célibataire, et c'est dans ce rond de velours, seul point par lequel il soit vraiment en contact avec le théâtre, que se cantonne sa perception du théâtre. Il n'est pas

prouvé que les enfants ne se fassent point par l'oreille, mais il est certain qu'au spectateur assis, ce n'est pas l'organe de l'ouïe, non plus que celui de la vue, qui transmet les sensations. C'est fort judicieusement que des critiques célèbres adoptèrent la coutume, on s'en souvient, d'assister aux premières représentations paupières closes, attitude d'après laquelle seuls des voisins inconsiderés ont cru pouvoir diagnostiquer le sommeil. Ils en usaient ainsi, les grands critiques, afin de n'être point distraits de leurs impressions plus directes. Dans une intention non moins louable, à Bayreuth et à Paris, des représentations furent données dans l'obscurité la plus profonde. Qu'on n'objecte point que certains puérils personnages se plaisent à braquer çà et là des lorgnettes, dites jumelles, dont la légitime et durable propriété leur est garantie par un faible débours de cinquante centimes une fois versés. On peut hardiment affirmer que : ou ces lorgnettes leur servent à *inspicere libidinose feminas*, selon l'expression des casuistes, ce qui n'entrave point l'attention qu'ils prêtent au spectacle, vu que celle-ci s'exerce par ailleurs ; ou – et c'est là le cas le plus fréquent – les verres desdites jumelles sont opaques par les soins d'une administration bienveillante, et se les appliquer aux yeux est une discrète façon de les couvrir d'un bandeau épais, afin, selon la raison précitée, de n'être point distrait.

En un mot, si nous avons été assez clair, au théâtre on écoute comme on s'assied.

Que l'on considère cette imposante armature d'instruments à s'asseoir qui garnissent une salle de spectacle, laquelle elle-même, pour de mystérieux motifs, est construite en forme de bain de siège ; que l'on admire le mécanisme précis, comparable à celui des commutateurs électriques, des fauteuils et des strapontins qui se lèvent ou s'abaissent avec un déclic ; que l'on suppose la communion qui s'établit entre tous les « appareils de perception » de cette foule séante ; que l'on frémissse au cri d'angoisse de « assis, assis », si quelqu'un s'est dressé, *rompant le circuit* ; que l'on comprenne cette communion, si absolue

malgré les différents « points de vue » dus à la diversité des sièges ; qu'on la comprenne et l'on aura saisi dans son essence « l'âme de la foule », le Public.

1^{er} août 1902.

LES PAUVRES DES GARES

Sans que toutes les gares affectent, comme celle de Bruges, la forme d'une église, il semble que le principal usage de ces monuments soit l'exercice de la charité : en un mot, dans toutes sont disposés des troncs pour les pauvres. Avec une modération louable dans une mendicité organisée et, si nous osons dire, éhontée, des inscriptions surmontant les réceptacles protestent que toute aumône supérieure à dix centimes sera refusée : un patriotisme incorruptible, joint à la plus exquise délicatesse envers la bourse de l'étranger, affirme en outre qu'on n'acceptera point le billon d'au-delà des frontières. Il est vrai que c'est un prétexte à une cupidité outreucidante – telle qu'elle subsiste chez certains gueux, mêlée de tant soit peu du délire des grands à mépriser toutes sommes moindres que le décime.

Les troncs établis dans les églises promettent d'ordinaire certaines grâces aux donateurs ; parfois ces grâces sont garanties au prorata de l'offrande ; le plus souvent elles consistent en certaines jouissances uniformes, dites paradisiaques, à valoir après la mort du crédeur.

Les troncs érigés dans les gares – encore que des appareils spéciaux y puissent rapprocher le terme des joies posthumes – s'engagent à fournir des délices plus immédiates aux personnes généreuses : diverses douceurs, sous les espèces de sucreries ou de chocolat. L'appât de ces friandises produit un sûr résultat : faire affluer l'aumône. Mais la casuistique de la Compagnie – non point celle de Jésus et d'Ignace, mais celle, moins douce-

reuse et plus violemment agressive, celle contre qui l'intérêt public réclame un Pascal, celle en un mot dont les voies impénétrables, sont de fer – la casuistique de la Compagnie syllogise que l'aumône ainsi faite dans l'intention première de s'assurer des plaisirs de bouche, n'est point agréable au Seigneur de la Gare. En conséquence, elle a sévèrement proscrit de l'intérieur des appareils à distribuer les grâces, toutes douceurs terrestres et confites, et par un avis, peu visible, averti les concupiscences inassouvies qu'elles peuvent adresser leurs prières, réclamations et oraisons au Seigneur de la Gare. Mais peu d'âmes ont cette hardiesse.

Que si quelques subversifs tentent de se révolter, un ordre retentit, tel qu'en répercutera la vallée du Jugement dernier : « En voiture ! » Aussitôt des employés comparables aux agents des brigades centrales, ou à quelques démons, pourchassent les pécheurs, préalablement parqués dans un étroit espace, et les forcent à se réfugier dans des cellules closes et mobiles, où ils les bouclent. Lesdites cellules sont emportées incontinent vers des destinations inconnues au milieu de feu et de fumée.

Après quoi, les décimes du distributeur automatique sont distribués automatiquement entre les mains des employés nécessaires.

15 août 1902.

APPENDICE À L'APPENDICE⁷

La Fronde nous demande, au sujet de nos propos sur l'appendice d'Édouard VII et étant donné d'après nos conclusions qu'un roi sans appendice n'est plus un roi – si on ne va pas *le lui remettre*. Nous pronostiquerons avec certitude que non, pour une raison : les médecins, comme on sait, acquièrent de par leur diplôme un droit de fouille dans le corps humain assez semblable à celui des chiffonniers ou des ramasseurs de bois mort : ils peuvent extirper l'*inutile*. Mais il y a une petite différence importante : ils jugent eux-mêmes de l'*inutile*... Voici donc la définition exacte de l'appendicite : c'est une maladie qui se déclare quand des médecins ont réséqué avec rapacité et emporté l'appendice vermiculaire du cæcum d'une personne et n'ont aucun désir de le lui restituer. Or un appendice royal est une pièce anatomique curieuse à conserver.

15 août 1902.

⁷ Voir précédemment : [L'Appendice du Roi](#).

LA QUADRATURE DU DISQUE

Nous avons étudié précédemment « [le Tir dans Paris](#) ». Ce serait restreindre de façon quelque peu indigne notre souci de la défense nationale que de n'étudier point, compendieusement du moins, le tir hors de Paris. Or par quelle voie le Parisien – nous entendons le citoyen respectable, patenté si faire se peut, procréateur ou responsable d'une quantité suffisante de futurs défenseurs nationaux – par quelle voie le Parisien se rend-il hors Paris ? Par la voie ferrée assurément, la même qui sert à la mobilisation ; ainsi donc l'observateur le plus superficiel ne saurait mettre en doute que, s'il existe des tirs organisés hors Paris, c'est le long des chemins de fer qu'on en trouvera des vestiges.

On se souvient de la défectuosité et du danger des anciens champs de tir : alors que le simple chasseur de lapins est tenu de séparer la propriété où il les massacre, par une solide clôture, « des héritages voisins », les fervents du fusil Lebel ne se croyaient obligés à d'autre précaution philanthropique que la sonnerie « Commencez le feu » ou « Cessez le feu », interprétation purement conventionnelle d'ailleurs de certains sons de clairon, compréhensibles aux seuls initiés. De là des hécatombes d'innocents promeneurs, entraînés vers cette musique militaire par une attraction bien naturelle. Le tir le long des voies ferrées, au contraire, présente cet avantage qu'il a lieu dans un espace enclos de barrières, et que les stands y sont établis suivant de magnifiques lignes droites.

Les cibles y abondent. On connaît ces disques, peints de couleurs visibles de loin et disposés de telle sorte qu'au moindre attouchement ils se hérissent de protubérances compliquées, à l'instar de la statue de Chappe, ou métamorphosent soudain leur aspect, ainsi que, dans les tirs forains, une porte, percutée au centre, s'ouvre à deux battants pour laisser glisser sur des rails une poupée offrant entre ses bras un paquet de biscuits. De même, il n'est pas rare qu'un tireur plaçant sa balle, comme disent les militaires, « à un point », il n'est pas rare que les alentours de la cible s'animent comme la mécanique des horloges suisses : ainsi, il se peut qu'il passe un train. La balle « à deux points » est récompensée d'un déraillement, et en outre, sur la manche du vainqueur on brode un cor de chasse.

On distingue deux sortes de ces cibles ou disques : le disque rond ou disque proprement dit, et le disque carré.

Le disque carré est l'ancien modèle courant militaire. Tout soldat connaît ces cibles blanches, coupées d'une croix noire, où il s'est exercé à ses premiers tirs. Sur les voies ferrées, l'apparition de ces disques carrés commande l'arrêt des trains, afin de ne point troubler le tir. Il est sans attrait d'ouvrir le feu sur des cibles analogues, mais d'un modèle plus réduit, dont se plaisent à parsemer la campagne des géomètres arpenteurs. Leur percussion n'est suivie d'aucun curieux effet.

Il peut paraître étrange qu'à la guerre les médecins et ambulanciers portent sur leur personne ces mêmes cibles, plus voyantes encore, la croix étant rouge. Mais on remarquera qu'à l'inverse des anciens croisés, et depuis le perfectionnement des armes à feu, ils la disposent prudemment sur une partie non vitale, le plus souvent le bras. De plus industrieux détournent de leur corps l'attention de l'ennemi, en fixant la croix-cible sur quelque objet inanimé, tel qu'une voiture chargée de malades. De tout à fait subtils enfin, par une ruse renouvelée des sauvages de l'Amérique du Nord, incitent le tir adverse à se perdre

dans les airs en suspendant l'emblème visé au bout d'un long bâton.

1^{er} septembre 1902.

LE SIÈCLE DE GEORGE BROWN

Le roi, honoraire du moins, de France est mort en sa résidence de Mantes-lez-Meulan. Peu de personnes avaient pris garde à son règne, tant ce monarque fut débonnaire et ennemi du faste. Sagement et à l'exemple de Louis XI et de Sancho Pança, qui ne désirèrent attacher à leur personne d'autre ministre qu'un barbier, S. M. George Brown ne souffrit jamais d'autre suite que son fidèle Grave, lequel cumulait – Maître Jacques ou mieux Fleurant-Froissart – les délicates fonctions de pharmacien-historiographe. Plus sensé que ses devanciers, quoique illustres, S. M. George Brown préféra à une vaine coquetterie une profitable hygiène. Ainsi donna-t-il l'exemple de cette magnanime clémence, rare chez une tête couronnée : n'étendre point son despotisme à tout le corps qu'elle domine ; en un mot, laisser libre son ventre et en léguer les preuves à la postérité. Ainsi encore se concilièrent chez le souverain le prestige du pouvoir absolu et la médecine. N'est-ce pas une allusion exquise à un parfait équilibre entre l'autocrate et son peuple, que le premier puisse gouverner à son caprice et l'autre faire – sous lui – ce qu'il lui plaît ? Quant à la gloire militaire, disons, afin de ne l'éclabousser point de ces triviales allégories, que c'est affaire à l'historiographe. Alexandre et Napoléon ne durent s'exténuer à conquérir que pour suppléer à la pénurie d'imagination de leurs chroniqueurs ; Racine s'improvisa historiographe du roi pour bénéficier de la protection, octroyée à quelques spectacles de tréteaux, de ce roi dit Soleil, le type du mythe solaire.

George Brown fut plus réel. Incessamment on en jugera, quand paraîtra l'érudit livre de M. Grave : *le Siècle de George Brown*. Le complément en est en préparation, sous la forme dramatique, afin d'en quintupler l'attrait : *George Brown et sa Cour*.

Nous ne voulons pas, par un résumé hâtif, déflorer l'effet de cette publication sensationnelle. Qu'on sache seulement que toute l'histoire contemporaine, depuis les quelques années qui ont suivi 1805, date de la naissance de George Brown, n'est, telle qu'elle nous est présentée actuellement, qu'un inextricable fouillis d'erreurs. Invisible et présent, le regretté souverain se plaisait, par ses exploits occultes, à remanier sans cesse et discrètement la carte de l'Europe, afin de distraire ses loisirs en sa bonne petite ville de Mantes. Ce facteur rétabli, toutes les perplexités des historiens s'éclairent. Pour ne mentionner que les événements les plus récents, ne cachons plus que ce furent les subsides et les contingents fournis par Sa Majesté qui assurèrent le triomphe des Anglais au Transvaal : il était naturel que Sa Majesté fût favorable à son pays d'origine. C'est son appui moral qui permit à la résistance de s'organiser en Bretagne, après les dernières lois ; enfin on sait qu'à ses moments perdus le roi s'occupait de serrurerie, de cosmographie et de sismographie : très vraisemblablement, c'est aux aptitudes scientifiques de Sa Majesté que doit être attribué le châtement foudroyant, par des voies si souterraines qu'elles sont de droit divin, des rebelles de la Martinique.

En attendant la gloire de l'histoire, S. M. George Brown a joui d'une notoriété plus immédiate parmi ses concitoyens de Mantes. Au milieu de ces gens chez qui, hors les titres officiels, ne fulguraient d'autres distinctions que « membre de la Société des Pêcheurs à la ligne », « membre de la Ligue pour la prophylaxie (ou pour la propagation) de la syphilis » ou « Pompier honoraire », toutes charges vénales, d'ailleurs, et à bas prix ; au milieu de ces gens la mention sur une carte de visite de l'emploi « Roy de France (honoraire) » était singulière et enviable. Il n'y

a pas d'exemple, en effet, d'« Association des anciens rois de France morts pour la patrie » ou d'autres sociétés similaires. Peu s'en faut même qu'une fonction si isolée et individuelle ne fasse taxer son titulaire d'originalité ou, ce qui est la même chose, de démenche.

Nous croyons néanmoins être agréable à quelques lecteurs, inaccessibles à la crainte des envieux, en indiquant ici une petite recette, facile et applicable dans les plus modestes ménages, pour être roi de France.

Remarquons avant tout que le législateur, en sa sagesse tant de fois par nous célébrée, a quasi banni du territoire français tout roi de France légitime et autochtone.

Donc le jeune homme désireux de briguer cet emploi devra tout d'abord s'assurer d'une nationalité ou d'une naturalisation étrangère (il convient que le roi soit d'autre race que son peuple), à l'instar de S. M. George Brown, de qui on disait : *Mr George Brown*, et à qui on suscrivait des lettres : *George Brown, Esq.* Remarquons en passant que le titre de roi de France est sans conséquence et ne peut attirer d'ennuis à l'étranger, de même que chez nous certains ordres exotiques.

D'aucuns ajouteront que, de nos temps, c'est là une condamnable sinécure.

En outre, S. M. George Brown avait judicieusement adopté le nom de *Brown* comme le plus banal et le plus proche de l'anonymat. Nous avons tous traduit en notre enfance *Tom Brown's school days*. Cf. le vocable *Durand*.

Par une erreur toutefois de jugement qui stupéfie chez une intelligence si rare, S. M. George Brown avait l'imprudence d'être issu du sang légitime des rois de France... La plupart des contribuables, par un heureux don naturel, sont exempts de cet inconvénient. Ils laissent aux médecins, qui *ont étudié pour*, à guérir les écrouelles...

Maintenant, ils n'échappent pas toujours au devoir de présider à la République.

15 septembre 1902.

L'OBÉISSANCE ACTIVE

Toute personne ayant tant soit peu fréquenté aux maisons publiques revêtue, afin de s'en favoriser le coût, de l'habit simple encore que voyant de celui qui ne perçoit par jour qu'un « sold » (*solidum*, comme on sait), du soldat en un mot, puisqu'il faut l'appeler par son nom ; toute personne satisfaisant à ces conditions bénignes serait malvenue à ignorer qu'en ces demeures closes les habitantes ont coutume d'exalter par un procédé peu exténuant n'étant que verbal, mais infaillible, les charmes physiques du client en les affirmant comparables trait pour trait à une seconde espèce de charmes supérieure, étant ceux du supérieur hiérarchique, l'officier. C'est un antique préjugé que l'idéal hiérarchique se trouve quelque part vers le zénith. De même, en matière de vêtue, il est patent qu'il existe deux draps, le drap de troupe et le drap d'officier. À notre stupéfaction jamais épuisée, nous n'avons pu démêler encore à laquelle de ces deux catégories appartient cette sorte de drap animal cataloguée en un rayon spécial du premier étage des magasins du Bon Marché et selon l'orthographe que nous reproduisons conforme : DRAPS-PEAUX. Nous avons conjecturé qu'il s'agissait de l'épiderme de quelque peuplade sauvage, pauvre mais guerrière et forcée de parader nue, laquelle s'efforce ingénieusement de suppléer audit épiderme clairsemé à la suite de scalps ou autres pelades occasionnées par le contact ferrugineux d'autrui, au moyen de quelque subterfuge, ainsi que l'on se pare de dents fallacieuses ou de cheveux dérobés le plus souvent au ver à soie.

Quoi qu'il en soit, il appert que l'officier et le soldat sont des spécimens anatomiques hétérogènes, sinon hétéroclites. Pécuniairement parlant, on constate une notable différence dans l'acquisition, chez un taxidermiste, d'un individu bien intact de l'une ou l'autre variété, au dire unanime des collectionneurs. Cet écart peut s'étendre, par versements quotidiens, ainsi qu'en fait foi le budget de la guerre, d'un sou à un nombre moins ou plus exorbitant de francs. Leur geste vital étant l'obéissance, il est aisé de conclure qu'il doive y avoir deux sortes d'obéissance comme il y a deux sortes de sodomie, ainsi qu'on l'observe chez les hannetons : – active et passive.

Cette dernière « fait la force principale des armées ». On doit entendre : les statisticiens et aliénistes dénombrent davantage d'obéissants passifs. L'état actuel de la thérapeutique ne permet pas d'affirmer que cette curieuse affection soit de sitôt curable.

Nous en avons assez dit pour éclairer la religion des chroniqueurs affolés – sans en excepter un seul – par l'affaire du lieutenant-colonel Gaudin de Saint-Rémy. Leur conclusion ou confusion presque universelle fut : désormais tout soldat a le droit de n'obtempérer point incontinent, ni même point du tout, aux ordres supérieurs ; tout au moins de prendre le loisir d'une réflexion mûre, le temps de consulter sa conscience. D'autres ajoutent : si un militaire professionnel, un officier de carrière, ou, pour tout dire, dans le sens immaculé du mot, un « in-civil » désobéit à certains ordres qui ne lui agréent point, à plus forte raison le soldat involontaire, extirpé du civil, peut refuser de faire feu sur ses camarades grévistes, etc...

Avant tout, admirons cette candeur, semblable à celle du lys, qui est le centre du drapeau français. En second lieu, répondons : le simple soldat n'obéit qu'à une conscience de civil, ce qui est absurde, le militaire qu'il est devenu le décivilisant. Mais l'officier supérieur qui obéit à sa conscience obéit à quelque chose de supérieur – et d'officier : il obéit donc à un officier su-

périeur... De plus, désobéissant à un ordre, choisi entre tous, il affirme, par ce choix, qu'un seul ordre entre ces *tous* ne le réjouit pas de tous points, et qu'il s'empresse à l'exécution du bloc des autres avec une trépidation jubilatoire.

Si d'aucuns disent : « Deux poids et deux mesures », nous observerons : ce lieutenant-colonel était bien surchargé de *cinq* mesures... ou galons. Et s'il eût été général... les étoiles, alors, ça se perd plus haut que les nuages.

Rappelons incidemment, sans faire allusion à l'*Affaire*, le code militaire, supérieurement résumé par le nègre Biassou dans Bug-Jargal : « *In exitu Israel de Ægypto.* » Traduction « officierle » : « *In exitu*, tout soldat ; – *Israel*, qui ne sait pas le latin ; – *de Ægypto*, ne peut être promu officier. »

Les officiers parlent entre eux leur latin, sorte de chif-frocryptographie... Or le latin est une langue morte.

1^{er} octobre 1902.

L'AIGUILLAGE DU CHAMEAU

Au moment où un écrivain célèbre est surpris par une mort sournoise⁸, c'est un délassément pour l'esprit humain d'observer cette compensation – si toutefois deux destructions peuvent créer un équilibre – : la catastrophe d'Arleux. Par des moyens simples, mais peu faillibles, la science moderne s'y est employée à préserver la terre habitable d'une pléthore d'êtres humains non célèbres. Affectons de croire, pour qu'un tribunal trop sévère n'entrave point les bienfaits un peu brusques de cette science, affectons de croire que ce sont des bienfaits inconscients, et, pour être clair, que cette science est inconsciente. S'il était nécessaire d'en cataloguer les méthodes, on les définirait assez bien : la guerre en temps de paix, progrès évident sur la guerre proprement dite ou « guerre en temps de guerre », car dans cette guerre nouvelle on n'a pas à craindre que quelque ennemi indiscipliné pare ou rende les coups. Or, étant donné qu'un guerrier légitimement dit ne rougit point, sinon dans sa culotte – cette partie du vêtement fut de tout temps, comme on sait, l'expression de la pudeur – s'il ne rougit point d'enrayer dans la mesure de ses capacités individuelles ce surcroît obscur de population, notre impartialité nous fait un devoir de féliciter, comme nous le féliciterions lui-même, les habiles organisateurs

⁸ Émile Zola.

de cette grande victoire, la catastrophe de chemin de fer d'Arleux.

Les progrès de l'armement sont identiques, on n'en peut douter, dans la guerre et dans la chasse : de même que le braconnier muni de cet engin balistique, le fusil, tend à devenir une espèce éteinte, et que les braconniers modernes préfèrent à ce fusil, qui ne tue qu'une pièce à la fois et au plus, des appareils perfectionnés qui raflent en silence une grande quantité de gibier ; de même, les héros du vaste coup de filet d'Arleux doivent s'estimer au-dessus de la gloire militaire, pour les mêmes raisons qu'un pêcheur au tramail ou à la senne dédaigne l'homme au chapeau de paille – ce chapeau fût-il rayé ou constellé – qui s'évertue à (si c'est bien là l'expression exacte) faire sortir le goujon de son caractère.

Une simple aiguille fut tout le matériel, discret et terrible, des tacticiens d'Arleux. Dans des antiquités vénérables, il paraît qu'un chameau traversait cette minuscule chose de métal – avec difficulté d'ailleurs, la tradition, en sa bonne foi, ne nous l'a point dissimulé. Nous prions de s'abstenir les correspondants charitables qui désireraient nous informer de la « vraie » signification, architecturale et géographique, de « l'aiguille ». Nous nous en tenons, et avec raison, à la lettre de l'histoire, car il n'y a que la lettre qui soit littérature. Avec raison : car il est patent que des milliers de contribuables croient qu'un corps beaucoup plus volumineux qu'un chameau, une locomotive et son convoi, passe à travers une aiguille et sans difficulté. Bien plus, la plupart des témoins susdits ont maintes fois et sans trembler aventuré leur prestance dans ce périlleux parcours.

Si le chameau accomplit ce même exploit, il est indiscutable qu'il est favorisé par sa conformation : son long cou, sa tête amenuisée, sa bosse même qui est, par une ingéniosité de la nature, divisée en deux, afin qu'il puisse introduire à travers le chas, ses deux gibbosités l'une après l'autre, à peu près à la façon de ces fils de fer contorsionnés enfilés dans des anneaux et

que les camelots appellent des « questions ». Or pareille souplesse est – ce qui confirme nos déductions – notoirement interdite à la bosse unique des dromadaires.

L'« aiguillage » des chemins de fer a, paraît-il, réussi jusqu'à ce jour : le mot est courant et la pratique, dit-on, courante. Ce succès provisoire était néanmoins pur miracle, pour deux raisons : 1° *Les aiguilles ne sont pas placées où il faudrait.* Tout observateur sait, en effet, que des rails, garantis parallèles sur une petite distance, par une malfaçon quelconque se rapprochent vers l'horizon. Il existe assurément, quelque part au-delà de l'horizon, un point où ils se réunissent en forme de V et où le plus élémentaire bon sens indique, profitant de cette malfaçon, de placer l'aiguille – si l'on tient à cette absurde pratique, souvenir des mœurs du désert disparues. 2° ... Ici le plus bref commentaire serait oiseux... Les aiguilles à travers lesquelles il faut passer sont présentées aux trains, et au public, PAR LA POINTE !

Notons, pour finir, que le généralissime d'Arleux, l'*aiguilleur* pour tout dire puisque des mots usités autorisent ces folies, l'aiguilleur s'appelle Moreau. Nous n'apprendrons à personne que ce sont les occupations favorites et la vie privée de ce monomane qui ont inspiré à un romancier anglais un livre de cauchemar, *l'Île du Docteur Moreau*, qui traite de la vivisection humaine.

15 octobre 1902.

LE CHANT DU CYGNE

Ayant déjà parlé du volant et du [drapaud](#), nous n'avons point de bonne raison pour ne point étudier cet autre volatile, le cygne. Le cygne est un gros oiseau d'eau, dit Buffon. Néanmoins, omet-il de préciser, il n'en faudrait pas conclure qu'on doive le confondre avec le *meleagris fluviatilis* ou dindon d'eau, improprement mais conformément aux règles de l'« attraction » grammaticale, dit : dindonneau. Le cygne s'en distingue par sa blancheur, laquelle n'est comparable qu'à celle du lys observé dans les conditions les plus favorables à la faire ressortir, par exemple dans une vallée assez abritée du soleil pour être transformée à peu de chose près en chambre noire. Mais il ne saurait non plus être confondu avec le lys, dont le mutisme et l'inertie sont célébrés dans l'Évangile : car il s'en différencie par son chant. Au sujet de ce chant, la plupart des naturalistes, sans en excepter Pline ni Buffon, se sont plu à émettre de graves absurdités. Pline (X, XXXII, 1) déclare en termes brefs que ce chant tant glorifié par les poètes n'a pas lieu, d'après ses expériences. Buffon, de même, le classe parmi les fables. Pourtant, il donne une copieuse description des deux coudes dont s'incurve la trachée-artère de l'animal. Selon Willughby, cette inflexion double n'appartiendrait qu'au cygne sauvage (*cycnus musicus*). Pourquoi elle s'atrophie chez le cygne commun (*cycnus olor*), domestique et sédentaire, notre théorie l'élucide. Les auteurs qui, jusqu'à présent, ont cru traiter du *chant* du cygne n'ont examiné que son *cri*.

Cette trachée repliée deux fois réalise le même dispositif que les organes vocaux du tramway sauvage et de l'automobile, et comme eux elle ne peut produire qu'une note. En vain l'abbé Arnaud l'a-t-il excitée à la modulation par l'exemple de son violon. « Strideur, accent de menace ou de colère », témoigne Buffon. Il nous est arrivé à tous de fuir quand une interjection analogue traduisait l'état d'esprit, voisin de la fureur, de l'omnibus. Il est aisé de déduire que le cri du cygne tend à une seule fin, faire ranger les autres êtres vivants sur son passage. À cet effet, son long cou ne s'articule de pas moins de vingt-trois vertèbres, ce qui lui permet de porter une grande puissance de son sur un point donné, en tournant la tête. À son exemple, M. Sax a construit les pavillons de ses cors mobiles sur leur axe et recourbés. Fétis atteste que par cette méthode la sonorité est au moins doublée. Il est regrettable qu'aucun constructeur de saxhorns n'ait pensé à créer des pavillons se refermant en deux, à l'instar de celui du cygne, qu'on appelle « bec » par un abus, et qui sert à mettre la trachée à l'abri des poussières.

Se faire un chemin libre dans l'air par des appels de trompette (le cygne a suggéré l'ange du jugement dernier) est indispensable au vol du cygne, dont Hésiode, comme on sait, proclame la vitesse et l'altitude. L'aigle lui-même, s'il ne s'ôtait de sa route, serait précipité.

Peu de mots, maintenant, suffiront à faire comprendre ce qu'est le « chant » du cygne. Rappelons le passage d'Aristote (IX, XIII, 4).

Les cygnes chantent, et ils chantent surtout quand leur mort approche... Ils volent jusqu'en haute mer ; et des navigateurs qui allaient en Lybie ont rencontré en mer des troupes de cygnes qui chantaient d'une voix lamentable ; ils en ont vu quelques-uns mourir sous leurs yeux.

Donc, le cygne ne « chante » que dans les airs : il n'est pas improbable que, par la vitesse et peut-être par l'état spécial de raréfaction et d'hygrométrie de l'atmosphère aux grandes hauteurs, la harpe éolienne des grandes ailes blanches produise des sons modulés. Sonnini l'a prévu presque. Que si on s'explique mal que ce chant soit suivi le plus souvent de la mort, nous citons une analogie : la fusée, dont le bruissement précède l'éclat.

Écartons l'idée que le cygne soit muni d'élytres et stridule à la façon des orthoptères, malgré les séduisants travaux de M. le colonel Goureau sur cette question de la stridulation.

1^{er} novembre 1902.

LE TUEUR DE FEMMES

Certains touristes, à qui la modicité de leurs ressources interdit tout déplacement individuel, ont vu en quelque sorte venir à eux la montagne : la chaîne des Pyrénées, avec cet effet panoramique caractéristique et tant admiré des ascensionnistes, l'erreur au-delà, la vérité en deçà, ou réciproquement, selon les caprices de l'éclairage. Le tout était réduit aux dimensions de la barre de la cour d'assises, laquelle séparait, de façon un peu schématique et ténue peut-être, M. Vidal, le Tueur de Femmes, et cet autre spécialiste M. Trinquier, président des assises, le Tueur d'Hommes.

M. Vidal, avec sa pénétration coutumière et sa franchise toute méridionale, a excellemment résumé, en ses réponses, la divergence des situations :

« C'est une vaste erreur, Monsieur... Monsieur le président, vous n'êtes pas dans la voie... C'est inutile d'insister, nous ne serons jamais d'accord... »

Il était de la dignité de M. Vidal de ne pas « faire les premiers pas dans la voie de la réconciliation ». Mais il est regrettable que de pareils malentendus subsistent entre deux collègues remplissant, l'un à la satisfaction dite générale, l'autre à la sienne, hélas ! trop particulière, les devoirs de la même profession. Bien plus, « ils ne pourraient vivre l'un sans l'autre », ce qui revient à dire, en tenant compte de la divergence précitée, que M. Trinquier ne pourrait vivre sans M. Vidal et ses émules,

et que M. Vidal pourrait difficilement mourir sans le visa de M. Trinquier. Ces deux grands esprits se sont efforcés de mener à bien leur tâche par des moyens assez différents : M. Vidal, non sans quelque outrecuidance peut-être (son éminent graphologue, M. de Rochetal, démêle un peu de vanité dans ce tempérament merveilleusement imaginatif, doux et affectueux), M. Vidal, donc, crut pouvoir se fier, au cours de sa laborieuse carrière, à son mérite personnel. Par une restriction tout à l'honneur de sa modestie du reste, il ne se jugea pas la force d'attaquer, sans main-forte de l'État, des hommes, vigoureux peut-être et possiblement armés : il choisit de limiter ses exploits aux attentats sur de faibles femmes. Il serait venu à bout d'êtres masculins sans doute, si musculeux fussent-ils, si quelque diplôme dûment officiel et un passé dûment vertueux lui eût acquis le droit de réquisitionner, au nom de la loi, des complices. Mais il répugnait à cet honnête homme d'entraîner d'autres honnêtes gens dans des entreprises si peu morales... M. Trinquier, plus pratique certes, encore que moins chevaleresque, n'a point hésité à s'entourer de toutes les précautions et de tous les complices. M. Trinquier a attaqué M. Vidal parce qu'en bonne logique il y a tout à parier qu'un Tueur de Femmes ne résistera pas à un Tueur d'Hommes copieusement, en outre, escorté. Car M. Trinquier a groupé autour de lui des gendarmes à la meule (mesure multiple, comme on sait, de la mesure *botte*), et des jurés à la douzaine. Tous ces préparatifs confirment la préméditation de son attentat contre M. Vidal ; mais peu lui en chaut. Quelle différence flagrante n'y a-t-il pas en effet entre M. Vidal, qui assassine pour voler, et le Tueur d'Hommes à qui l'État consent « un fixe » ? Mais que ne l'a-t-il consenti au Tueur de Femmes ? Que font les revendications féministes ?

Ajoutons pour conclure que M. Vidal est mis à mort sans motifs – si l'on exclut celui de la jalousie et de la lutte pour la vie professionnelle. M. Vidal, cet homme doux et réfléchi, s'était consacré à l'étude de la direction des ballons. Or, est-il permis de déduire de ses travaux, il en était arrivé à ce théorème :

« Pour avoir du ballon dirigeable, il faut de la femme. » Mayne-Reid a écrit (*Les Grimpeurs de Rochers*) des vérités aéronautiques analogues au sujet de la peau d'anguille : « C'est bien lourd... c'est la graisse qui en fait le poids... bouillies et débarrassées de la graisse... Il n'en coûte rien d'essayer. »

Si l'on n'exécutait pas M. Vidal... il périrait néanmoins sûrement, justement, martyr de la science comme, ces temps derniers, divers aéronautes chus et tous les suicidés dirigeables.

Notons que, tandis qu'on prépare l'exécution, M. Vidal nourrit près de deux alibis péremptaires et quasi-posthumes : le vrai Tueur de Femmes officie à Boston et à Bourg-la-Reine.

15 novembre 1902.

LES POTEAUX DE LA MORALE

On sait que l'Association Générale Automobile s'ingénie en ce moment à disposer sur les routes des poteaux surmontés de plaques indicatrices, lesquelles offrent la représentation figurée des obstacles. L'A.G.A. reprochait aux poteaux précédemment établis par le Touring-Club de n'être, vu la petitesse de leurs caractères, lisibles que de fort près – quand on est déjà *sur* l'obstacle, – et, à toutes distances, de demeurer incompréhensibles aux étrangers. Au contraire, l'interprétation des hiéroglyphes de l'A.G.A., schématisant les montées, descentes, caniveaux, virages dangereux, etc., se fera instantanément, sans erreur possible ; de plus, ils seront placés trois ou quatre cents mètres avant chaque accident de terrain, de telle sorte que le chauffeur puisse, à temps, ralentir en prévision d'une descente rapide ou accélérer pour franchir un raidillon.

En vertu de cet enseignement par l'image donné aux automobiles, il n'est pas douteux que d'ici deux ou trois ans, pour peu que le goût des spéculations philosophiques se développe dans les cervelles embryonnaires de ces créatures métalliques ; il n'est pas douteux que le problème sera posé de savoir si l'idée d'obstacle est un concept *a priori*. Il est fort probable également que la croyance s'implantera qu'il n'y a pas d'obstacles du tout, ou que, s'il en existe quelque part dans l'abstrait, on n'en peut percevoir que les fantômes, analogues aux illusions de la Caverne de Platon. Herbert Spencer aurait condamné une morale si peu soucieuse de l'expérience. Les autos ne pourront man-

quer, en outre, de pratiquer une religion, semblable à la plupart des cultes humains : le dogme fondamental en sera que toute montée est compensée – ou récompensée – par une descente, et vice versa, un peu plus loin ou, en cas d'accident, dans un monde meilleur.

Cette mesure, de disposer ses poteaux en un endroit, alors que l'obstacle est situé plus loin, il semble que l'A.G.A. n'en ait nullement supputé les extravagantes conséquences. Nous disions, et chacun a pu voir, s'il a vu une route, qu'avant chaque descente il y a une montée et inversement. Si donc un poteau portant l'impérieux avertissement : « Descente en tire-bouchon avec dos d'âne et une multitude de virages périlleux », si un tel poteau s'érige trois cents mètres avant ledit obstacle, il y a tout à parier qu'il s'érigera au beau milieu d'une montée escarpée. Réciproquement, c'est au moment de s'engager dans quelque précipice qu'on rencontrera le conseil de se lancer à toute allure.

Till Ulenspiegel, on s'en souvient, ne coordonnait point autrement ses opérations mentales : se dirigeant vers un faîte, il se réjouissait du dévalement futur. Dans *Cinna*, aussi, il est dit quelque chose de ce genre. Mais Till Ulenspiegel allait à pied et Auguste était assis !

Quoique l'œuvre de l'A.G.A. soit sans contredit démente et malfaisante, il nous est aisé, d'un mot, d'indiquer la manière de s'en servir, toutefois, profitablement. Si à une descente A, par exemple, nous sommes avertis d'accélérer en vue d'une montée B, située à trois cents mètres ; en un mot, d'accélérer au cours de la descente A, ce qui est absurde ; il n'en sera plus de même si nous parcourons la route à rebours, si nous revenons sans être partis : dans ce cas, c'est dans la *descente* B que nous rencontrerons un avis, parfaitement sagace, dès lors, concernant la *montée* A...

Si quelque affaire nous contraint de suivre la route de A en B, nous pouvons aussi, et cette méthode est la meilleure et la

plus simple, prendre soigneusement le contrepied des signaux de l'A.G.A., ce qui les rend inoffensifs.

Indiquons à l'A.G.A. un obstacle à signaler, qu'elle a omis : le clou ou plus clairement les zones où il est abondant. Il résulte de nombreuses expériences que, si des clous de la vraie Croix l'empereur Constantin mit un à son casque, un autre au frein de son cheval, et si le troisième fut jeté dans la mer, le quatrième dont on ignorait le sort, ce qui fait que des théologiens ont soutenu qu'il n'existait que trois clous de la croix, le quatrième en parfait état, est conservé actuellement à Antony, près Bourg-la-Reine.

1^{er} décembre 1902.

LE PRIVILÈGE DES PIQUEURS DE FÛTS

Nous soumettons à MM. les députés qui ont pris à cœur les intérêts des bouilleurs de cru, les revendications d'une autre corporation non moins sympathique, les piqueurs de fûts. Il n'y a, en effet, point de différence de nature entre ces deux catégories de travailleurs ; il n'y a qu'une différence de degré, ou, en d'autres termes, de température : les bouilleurs de cru instrumentent à chaud, comme leur nom l'indique, ils portent à l'ébullition des produits non cuits ; les piqueurs de fûts, au contraire, opèrent à froid. Cette méthode écarte tout danger d'incendie, on n'a donc point à s'étonner de la louche animosité des Compagnies d'assurances.

Au temps où l'homme ne connaissait point encore de plus noble conquête que le cheval, personne n'était choqué de voir pratiquer des soupapes sur les flancs de ce moteur animal, au moyen d'appareils perforateurs spéciaux. Il est aussi naturel de stimuler les récipients contenant cette force motrice nouvelle, l'alcool, par l'usage d'éperons de modèle réduit.

L'État, d'ailleurs, protège déjà certains piqueurs de fûts, les honorant, à l'égal des académiciens, des « piqueurs » proprement dits et des gardes-chasse, par le port d'un uniforme vert : les douaniers, puisqu'il faut tout dire, sont autorisés à s'immiscer, par le canal – si nous osons cette incorrection, vu que la tringle métallique, dont on leur tolère l'abus n'est point perfo-

rée – par le canal d'une sonde en fer dans toute propriété d'autrui qu'il leur plaît. Cette sonde, constatons-nous, n'est point percée au bout, ce qui assure l'État contre toute absorption par aspiration des liquides contrôlés par ces fonctionnaires. Ainsi musèle-t-on la sangsue et le fourmilier. Mais n'est-il pas probable, bien au contraire, qu'un tuyau creux leur servirait, à l'exemple de tous les engins similaires, « à en remettre » ?

Comme le privilège du Piqueur Vert, néanmoins, choque l'équité et le sens commun, une mesure serait raisonnable : l'impôt sur ce privilégié, ou, si l'on veut, *l'impôt sur l'impôt*. Ce système économique ferait refluer une partie de la richesse vers sa source, pour le plus grand bien-être du contribuable et sa stupéfaction.

Quoi qu'il en soit, la tâche du piqueur de fûts est louable, et comparable de tous points à celle du militaire : celui-ci a pour mission de soulager par une ponction hygiénique, la pléthore de l'humanité vivante : de même celui-là se dévoue à obvier à la mévente des vins.

15 décembre 1902.

Ce livre numérique

a été édité par la

bibliothèque numérique romande

<http://www.ebooks-bnr.com/>

en juin 2016.

— **Élaboration :**

Ont participé à l'édition, aux corrections, aux conversions et à la publication de ce livre numérique : Lise-Marie, Sylvie, Françoise.

— **Sources :**

Ce livre numérique est réalisé principalement d'après : Jarry, Alfred, *Œuvres complètes 7 (Spéculations, Gestes, Correspondance, Souvenirs, Bibliographie)*, Monte-Carlo, Éd. du Livre et Lausanne, H. Kaeser, [1950]. D'autres éditions ont été consultées en vue de l'établissement du présent texte. L'illustration de première page reproduit un dessin de Henri de Toulouse-Lautrec, *Chocolat dansant*, ca. 1896 (Musée Toulouse-Lautrec, Albi).

— **Dispositions :**

Ce livre numérique – basé sur un texte libre de droit – est à votre disposition. Vous pouvez l'utiliser librement, sans le modifier, mais vous ne pouvez en utiliser la partie d'édition spécifique (notes de la BNR, présentation éditeur, photos et maquettes, etc.) à des fins commerciales et professionnelles sans l'autorisation des Bourlapapey. Merci d'en indiquer la source en cas de reproduction. Tout lien vers notre site est bienvenu...

– **Qualité :**

Nous sommes des bénévoles, passionnés de littérature. Nous faisons de notre mieux mais cette édition peut toutefois être entachée d'erreurs et l'intégrité parfaite du texte par rapport à l'original n'est pas garantie. Nos moyens sont limités et **votre aide nous est indispensable ! Aidez-nous à réaliser ces livres et à les faire connaître...**

– **Autres sites de livres numériques :**

La bibliothèque numérique romande est partenaire d'autres groupes qui réalisent des livres numériques gratuits. Ces sites partagent un catalogue commun qui répertorie un ensemble d'ebooks et en donne le lien d'accès. Vous pouvez consulter ce catalogue à l'adresse : www.noslivres.net.

Vous pouvez aussi consulter directement les sites répertoriés dans ce catalogue :

<http://www.ebooksgratuits.com>,
<http://beq.ebooksgratuits.com>,
<http://efele.net>,
<http://bibliotheque-russe-et-slave.com>,
<http://www.chineancienne.fr>
<http://djelibeibi.unex.es/libros>
<http://livres.gloubik.info/>,
<http://eforge.eu/ebooks-gratuits>
<http://www.rousseauonline.ch/>,
[Mobile Read Roger 64](http://fr.wikisource.org/),
<http://fr.wikisource.org/>
<http://gallica.bnf.fr/ebooks>,
http://www.gutenberg.org/wiki/FR_Principal.

Vous trouverez aussi des livres numériques gratuits auprès de :

<http://www.alexandredumasetcompagnie.com/>
<http://fr.feedbooks.com/publicdomain>.